BnF Gallica

Mercure galant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure galant. 1688-08.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

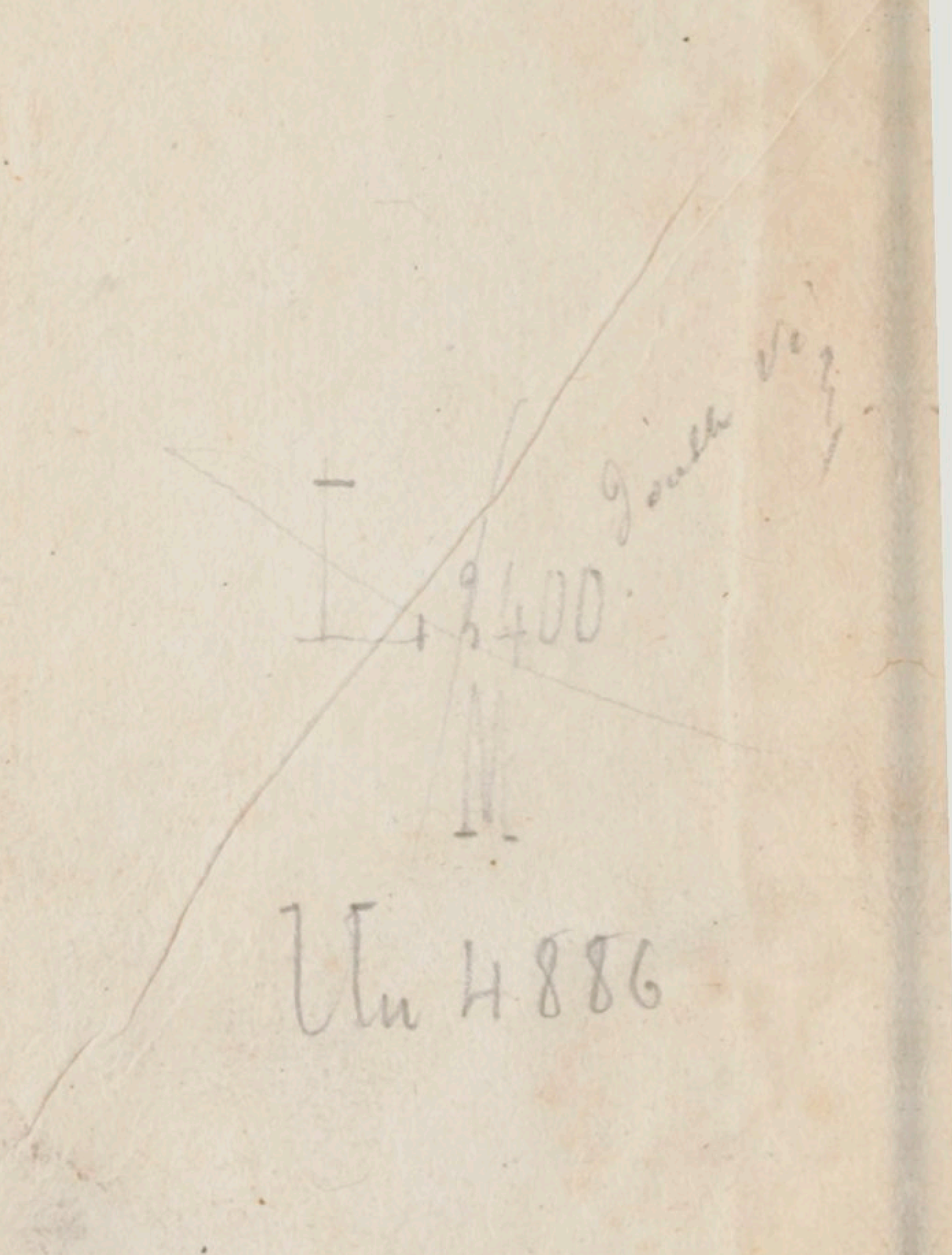
7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Uu

(mg. Planch. Pag. 120)

(168)



MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE

AOUST 1688.



A PARIS,
AU PALAIS.

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant le premier iour de chaque Mois, & on le vendra Trente ſols relié en Veau, & Vingt-cinq ſols en Parchemin.

A PARIS,
Chez G. DE LUYNE, au Palais, dans la Salle des Merciers, à la Juſtice.
T. GIRARD, au Palais, dans la Grande Salle, à l'Envie.
Et MICHEL GUEROUT, Court-neuve du Palais, au Dauphin.

M. DC. LXXXVIII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

AVIS.

QVelques prieres qu'on ait faites jusqu'à present de bien ...*crire les noms de Famille employez* ...*ans les Memoires qu'on envoye pour* ... *Mercure, on ne laisse pas d'y man*... ...*uer toûjours. Cela est cause qu'il y a* ... *temps en temps quelques-uns de* ...*s Memoires dont on ne se peut ser*... ...*ïr. On reïtere la mesme priere de* ...*en écrire ces noms, en sorte qu'on* ... *s'y puisse tromper. On ne prend* ...*cun argent pour les Memoires, & on employera tous les bons Ouvra*... ...*s à leur tour, pourveu qu'ils ne* ...*obligent personne, & qu'il n'y* ... *rien de licentieux. On prie seu*... ...*ment ceux qui les envoyent, & sur*

tout ceux qui n'écrivent que p
faire employer leurs noms dans l
ticle des Enigmes, d'affranchir le
Lettres de port, s'ils veulent qu
faſſe ce qu'ils demandent. C'eſt
peu de choſe pour chaque particu
& le tout enſemble eſt beaucoup p
un Libraire.

Le ſieur Guerout qui debite
ſentement le Mercure, a rétably
choſes de maniere qu'il eſt toûj
imprimé au commencement de cha
mois. Il avertit qu'à l'égard
Envois qui ſe font à la Campa
il fera partir les paquets de
qui le chargeront de les envoyer a
que l'on commence à vendre
Mercure. Comme ces paquets ſe
pluſieurs jours en chemin, Pari
laiſſera pas d'avoir le Mercure
temps avant qu'il ſoit arrivé

les Villes éloignées, mais auſſi les Villes ne le recevront pas ſi tard qu'elles faiſoient auparavant. Ceux qui ſe le font envoyer par leurs Amis ſans en charger ledit Guerout, s'expoſent à le recevoir toûjours fort tard par deux raiſons. La premiere, parce que ces Amis n'ont pas ſoin de le venir prendre ſi-toſt qu'il eſt imprimé, outre qu'il le ſera toûjours quelques jours avant qu'on en faſſe le debit; & l'autre, que ne l'envoyant qu'aprés qu'ils l'ont leu, eux & quelques autres à qui ils le preſtent, ils rejettent la faute du retardement ſur le Libraire, en diſant que la vente n'en a commencé que fort avant dans le mois. On évitera ce retardement par la voye dudit ſieur Guerout, puis qu'il ſe charge de faire les paquets luy-meſme, & de les faire

porter à la poſte ou aux Meſſa
ſans nul intereſt, tant pour les L
ticuliers que pour les Libraires d
Province, qui luy auront donné l
adreſſe. Il fera la meſme choſe ge
ralement de tous les Livres nouve
qu'on luy demandera, ſoit qu'il
debite, ou qu'ils appartiennen
d'autres Libraires, ſans en pren
pour cela davantage que le prix f
par les Libraires qui les vendro
Quand il ſe rencontrera qu'on c
mandera ces Livres à la fin du mo
il les joindra au Mercure, afin
n'en faire qu'un meſme paquet. T
cela ſera executé avec une exactit
de dont on aura tout lieu d'eſ
content.

MERCURE GALANT

AOUST 1688.

IL faut l'avouër, Madame, nous sommes heureux de vivre dans un Climat temperé, & sous le regne d'un Roy qui nous feroit de beaux jours, si la Saison nous en refusoit. Un

Canton de Champagne en
eut de méchans au commen-
cement de cet Eſté ; il fut
ruiné par la greſle. Sa Ma-
jeſté n'eut pas plûtoſt eſté
avertie de cette perte, qu'Elle
ſongea à la reparer par une
ſomme conſiderable qu'Elle
envoya auſſi toſt à M des
Hue. Miromenil, Intendant de la
Province, pour eſtre diſtri-
buée à ceux qui avoient le
plus ſouffert. C'eſt ainſi que
ce Monarque fait non ſeule-
ment de beaux jours, mais
meſme une heureuſe année à
un Peuple qui s'eſtoit vû en

danger d'en passer une méchante. Voicy un Portrait de ce grand Prince dans un Sonnet de Mr l'Abbé le Houx.

ESTre sage en tout temps, rendre à tous la justice,
Etendre ses bontez jusqu'à ses Ennemis, (ses Lys,
Faire par ses vertus la candeur de
Avoir plus de panchant au pardon
qu'au supplice.

Entrer au champ de Mars le premier dans la lice,
Remplir le monde entier de ses faits inouïs,
Acquerir à son Dieu de nouveaux
cœurs soumis,

C'eſt là le vray ſecret d'avoir le ſ
propice.

Alexandre, Ceſar, Scipion l'Af
cain,
Sont autant de grands noms q
n'ont rien que de vain,
Ils ont couvert de ſang preſq
toute la terre.

Mais l'Auguſte Loüis par ſes rar
exploits,
N'eut jamais de pareil dans la Paix
dans la Guerre,
Et ſe verra toûjours le modelle de
Rois.

Il ſeroit bien mal-aiſé de
dire plus en moins de paro-
les. Cependant, quoy que ce

Sonner dise beaucoup, il est impossible que Mr l'Abbé le Houx ait dépeint en quatorze Vers toutes les vertus d'un Prince, dont il n'y a point d'Historien qui puisse se vanter d'écrire la Vie, sans oublier un nombre infiny d'actions, qui se perdent dans la foule de ce qu'il fait tous les jours de grand, & qui serviroient à faire briller l'Histoire de beaucoup de Souverains, dont ils feroient les plus éclatans endroits. Aussi peut-on dire que tous les François touchez pour luy

12 MERCURE

du plus tendre amour, fonu
les mesmes vœux, que M^rs
Boyer a faits dans les Vers
qui furent leus à l'Academie
Françoise, le jour que M^r des
la Chapelle y fut receu. Je
vous les envoye, estant fort
persuadé qu'ils vous paroi-
tront tres-dignes de leur Au-
teur, & des applaudissemens
que leur donna une nom-
breuse Assemblée.

PRIERE POUR LE ROY.

SEigneur, par tes bontez, au Roy
tout est soumis,
Et ses Maux, & ses Ennemis.

Mais quoy qu'il ſoit par tout ſuivy
de la Victoire, (*Roy,*
Aſſez ſouvent les perils d'un grand
Aſſez ſouvent ſes maux qui nous
combloient d'effroy,
Ont éprouvé ſa force en faveur de
ſa gloire.
C'eſtoit pour tes regards un ſpectacle
charmant,
Grand Dieu, de voir Louis ſouffrir
ſi conſtamment,
De le voir quand chacun ſoupiroit
de triſteſſe,
De ſa vertu ſe faire un ferme ap-
puy,
Et ſans faire paroiſtre ou deſordre, ou
foibleſſe,
Garder toujours auprês de luy
La vigilance & la ſageſſe;
Mais c'eſt de quoy cent fois tous les
cœurs ont tremblé;

Par les ſoins de l'Eſtat il peut eſtre
accablé :
Si la douleur ſe joint à ce fardeau ſi
rude, (*rigoureux,*
A tout ce que demande un devoir
Et cette noble inquietude
De rendre ſes Peuples heureux.
De ſon activité nul mal ne le diſ-
penſe,
Fidelle à ſon devoir, fidelle à ſa
puiſſance,
LOVIS n'imite point ces foibles
Souverains,
Qui n'ont d'autre grandeur que le
pouvoir ſuprême,
Il regne par luy ſeul, il eſt grand
par luy-meſme,
Et tout le poids du Sceptre eſt porté
par ſes mains.
Lors que tu luy fais part de ta gran-
deur immenſe,

Veux-tu qu'il ſoit ſujet à la com-
mune loy ?
Nul ne peut avoir avec toy
Vne parfaite reſſemblance.
Nul ne peut s'affranchir de la ne-
ceſſité [*rendre,*
D'aller au terme où chacun ſe doit
LOVIS eſt né mortel, ſon ſort eſt li-
mité ;
Mais avec tant de majeſté
des ſiecles entiers ne ſçauroit-il
s'étendre ?
Et ce parfait Heros n'a-t-il pas me-
rité
Que ſur luy tu daignes répandre
Vn rayon d'immortalité ?
Voy les miracles de ſa Vie,
Vois à ſes pieds l'Orgueil, la Fureur
& l'Envie,
Tes Monſtres accablez de honte & de
douleur,

Voy cent Peuples divers unis contre
la France,
Ou confondus par ſa clemence,
Ou ſurmontez par ſa valeur.
Voy LOVIS, quelque ardeur qu'il
ſente pour la gloire,
Malgré l'orgueil qu'inſpire la victoire,
Toujours ſage Monarque, & modeſte Vainqueur.
Que l'Vnivers le demande pour
Maiſtre,
Sans s'ébloüir de ſa grandeur,
Tu le verras, grand Dieu, toujours
te reconnoiſtre
Pour la ſource de ſon bonheur,
Et quoy qu'il tienne tout de ta ſeule
faveur, (voir fait naiſtre
Il te croit moins devoir que de l'a
Roy de ſes paſſions & Maiſtre de ſon
cœur.

Vainqueur des passions & Maistre de
luy-mesme ,
Sans orgueil, sans foiblesse il regne
noblement ,
Il se fait aimer tendrement,
Il se fait craindre autant qu'on
l'aime ;
Il charme en mesme temps, & fait
trembler sa Cour.
Vn attrait invincible ,
Vne grandeur terrible.
Le font dans tous les cœurs trion-
pher chaque jour.
Il a sceu joindre pour sa gloire
La Paix avec la Victoire ,
La Terreur avec l'Amour.
Mais c'est trop peu , Seigneur : sans
employer ta foudre,
Voy de sa pieté l'effort victorieux,
Elle vient de reduire en poudre
Mille Titans audacieux.

L'Erreur nous infectoit par ſes noirs
artifices :
Sous LOVIS meſme culte avec meſ-
mes Autels,
Et tu reçois par tout des honneurs
immortels
Du plus parfait des Sacrifices.
Ainſi tu vois, Seigneur, qu'il n'eſt
rien ſous les Cieux
Qui ſoit ſi grand, ſi précieux,
Si digne de tes ſoins qu'une teſte ſi
chere.
Regle ſur ſes vertus le nombre de
ſes ans ;
Qu'il ſoit heureux autant qu'il nous
eſt neceſſaire,
Et ne releve plus ny du ſort, ny du
temps.

Je vous ay appris que Mr de la Granche, Avocat au

Parlement, avoit remporté le prix de l'Eloquence à l'Academie Royale d'Angers. Les sages Ordonnances du Roy pour la reformation de la Justice, & l'établissement des Leçons publiques du Droit François dans les Universitez du Royaume, estoient le sujet qui avoit esté prescrit à ceux qui voudroient le disputer; & comme il l'a traité fort heureusement, vous serez bien-aise de voir sur cette matiere l'Eloge d'un Roy qu'on ne peut assez loüer.

MERCURE

DISCOURS

Qui a remporté le Prix d'Eloquence à l'Academie Royale d'Angers.

MESSIEURS,

Deux sortes de Puissances concourent à l'affermissement d'un Empire, celle des Armes, & celle des Loix ; la premiere sert à en étendre les bornes, & à repousser les efforts des Ennemis, la seconde regne sur les cœurs des Sujets, en leur inspi-

vant pour leur Prince des senti-
mens de respect & d'amour.
L'une ramene au devoir les
factieux & les rebelles ; l'autre
y retient ceux qui seroient tentez
d'en sortir, ou par la vûe des
recompenses, ou par l'apprehen-
sion des peines : celle-là rend le
Souverain redoutable à ses voi-
sins par le nombre de ses con-
questes ; celle-cy luy attire la
veneration des peuples qui luy
sont soûmis par la force de sa
Justice.

Comme la France peut se
vanter à juste titre qu'elle est
parvenuë sous le regne de

LOUIS LE GRAND à un si haut point de gloire, qu'elle donne de la jalousie à toute l'Europe, & qu'elle fait l'admiration de toutes les Nations étrangeres, il faut avoüer aussi que ce grand Prince y a fait fleurir plus qu'aucun autre ces deux nerfs de l'Etat politique, par la fermeté de son courage, & par l'équité naturelle de sa conduite qui est comme la mesure & le comble de ses autres vertus.

Jamais Conquerant n'a porté plus loin la terreur de ses armes, jamais Legislateur n'a donné plus

d'autorité à ſes ſages Ordonnances : car aprés avoir triomphé dés le berceau où il a eſté élevé au milieu des trophées & des victoires, aprés avoir pris tant de villes & gagné tant de batailles dans un âge où Jules Céſar ſoûpiroit aux pieds de la ſtatüe d'Alexandre, de n'avoir encore rien fait de mémorable, aprés avoir heureuſement vaincu tous ſes Ennemis domeſtiques & étrangers, protegé ſi puiſſamment ſes Alliez, agrandi ſes Etats par la conqueſte de tant de Provinces, rendu libre le commerce des mers,

aboli les duels, & détruit l'hereſie ; enfin aprés avoir merité l'eſtime & l'amour des vaincus par la modération qu'il a gardée dans ſes victoires, & employé la renommée à porter le bruit de ſon grand nom chez les peuples les plus reculez de l'Univers, ce Prince inimitable s'eſt ſervi utilement de la paix glorieuſe qu'il a accordée à ſes voiſins, comme du moyen le plus propre pour reformer la Juſtice par de ſages Ordonnances, qui en ont corrigé les abus, & pour faciliter l'étude de la Juriſprudence par l'établiſſement des leçons

leçons publiques du Droit François dans les Universitez de son Royaume.

Quel prodige, Messieurs, de voir que ce Grand Roy soit non seulement devenu le premier homme de son Etat, autant par l'excellence de son genie, qu'il l'est par la dignité de son auguste personne, mais qu'il ait bien encore voulu communiquer les lumieres qu'il a acquises par une longue experience & par ses occupations continuelles, à ceux dont les jugemens devoient décider des biens, de la vie, & de l'honneur de ses Peuples.!

Oüy, Messieurs, nous sommes redevables à la vigilance de nôtre incomparable Monarque de ces établissemens si utiles à toutes sortes de professions, qui sont comme autant de sources fecondes, d'où l'on tire les Sujets qu'on voit dans la suite élevez aux premieres Charges.

Quel heureux siecle pour tous ceux qu'une loüable émulation remplit du desir de se surpasser les uns les autres dans les états differens où la providence les appelle! Graces au Ciel, sous le regne de LOUIS LE GRAND, l'Eglise, la Iustice,

l'Ordre militaire, & la Repu-
blique des Lettres trouvent une
égale protection. Dans l'Eglise,
que de Seminaires, de Pasteurs &
de Prelats ! Dans les armes,
combien de lieux destinez par
un pur effet de la liberalité de
ce Prince magnanime, peur y
faire l'apprentissage d'un si peni-
ble exercice ! Que d'illustres
Academies érablies par ses ordres,
pour y faire fleurir les Langues,
les Sciences & les beaux Arts !
Mais sur tout, que d'habiles
Maîtres dans la Iurisprudence
Romaine & Françoise, entre-
tenus à ses dépens, pour enri-

chir avec profusion des tresors du Droit Civil & Canonique les personnes qui aspirent à l'honneur de la Magistrature ! Que d'Edits publiez sur toutes sortes de matieres, pour servir de regles à leurs décisions, & pour les épurer de l'ignorance de l'esprit aussi-bien que de la corruption du cœur !

Le Magistrat est l'ame de la loy : c'est luy qui en doit découvrir le veritable sens, lorsque deux subtils Adversaires s'efforcent de luy donner une fausse interpretation pour l'attirer chacun dans son party, plûtôt par

l'agrément du discours, que par la solidité du raisonnement ; mais combien d'opinions differentes paroissent diviser entr'eux les plus sçavans Iurisconsultes ! Ne semble-t'il pas que cette contrarieté d'avis soit un écüeil fatal, où la raison souvent incertaine devroit faire un malheureux naufrage ? Cependant, Messieurs, une témerité insupportable avoit aveuglé les hommes jusques à s'imaginer qu'ils pouvoient estre les interpretes de ces Oracles de l'antiquité, lors qu'ils n'avoient qu'à peine esté instruits des premiers élémens de la Iu-

risprudence, & comme s'ils
eussent eu une science infuse du
Droit avant que d'en avoir a-
profondi les difficultez, ils ne
faisoient aucun scrupule de s'en-
gager dans les premieres Char-
ges de la Robe, & de s'ériger
en maîtres souverains du bon
sens & de la raison. Qu'un tel
abus produisoit de dangereuses
suites, & que pour le reformer,
nostre auguste Prince a sagement
étably dans les Universitez de
son Royaume des guides fidelles
qui tinssent en main le flambeau
de la verité, afin de conduire
dans les routes les plus secretes

de la Iuſtice, la Ieuneſſe pre-ſomptueuſe, qui ſans de tels ſecours ſe ſeroit jettée malheureuſement dans les affreux précipices de l'erreur!

Tout le monde ſçait que le bandeau dont on couvre ordinairement les yeux de la Iuſtice, eſt le ſymbole de l'indifference de cette Déeſſe pour les qualitez des perſonnes qui ont des pretentions à décider devant elle, & que la balance qu'on luy met dans la main, eſt une marque évidente qu'elle péſe avec égalité le droit du plus foible contre celuy du plus fort: mais par

un étrange renverſement d'un ſi bel ordre, ne pouvoit-on pas dire, Meſſieurs, que ce meſme bandeau ne nous repreſentoit rien autre choſe que l'aveuglement des Iuges ignorans, & que cette balance qui panche toûjours plus d'un coſté que de l'autre, lors qu'elle n'a pour tout ſoûtien qu'une main chancelante au milieu des tenebres, n'avoit point d'autre rapport qu'à la fatale prévention qui les entraiſnoit dans l'erreur, avant que le plus juſte des Rois euſt employé ſes ſoins pour rétablir dans l'eſprit des Magiſtrats la pureté de la

doctrine, & dans leur cœur le parfait equilibre d'une volonté constante & invariable, quand il s'agit de rendre à un chacun ce qui luy appartient legitimement?

Loin donc d'un regne si heureux l'ambition & la brigue, qui donnoient autrefois l'entrée aux Dignitez les plus éminentes de l'Etat, funestes sources de tant de desordres si préjudiciables au Public! Ces deux voyes également dangereuses & criminelles ont esté condamnées par nostre grand Legislateur, qui a fait tant de sages Declarations, pour obli-

ger tous ceux qui pretendent à la gloire de la pourpre, ou seulement aux degrez necessaires pour y parvenir, d'employer trois années entieres à l'étude de la Jurisprudence, dans les Ecoles publiques; afin que s'estant fortifiez du bon sens & de l'esprit des Loix, ils en pussent faire dans la suite une juste application aux especes particulieres qui se presenteroient à leurs Jugemens.

L'illustre Chancelier de ce grand Prince, qui est l'interprete de ses intentions, le dépositaire de son autorité, & le

principal Ministre de sa Justice, le seconde fidellement dans ses desseins ; il ne dispense ses graces qu'avec prudence, & il en prive ceux qu'il en trouve indignes ; il veut mesme que les personnes qui aspirent aux Charges de Judicature, & qui en poursuivent les provisions, luy donnent des préjugez favorables de leur capacite, par des témoignages authentiques de leur assiduité au Barreau pendant un temps assez considerable pour les preparer à ces Emplois. Peut on prendre plus de precautions pour orner tous les Tribunaux de Ma-

giſtrats ſçavans & incorrupti-bles ? N'avons-nous pas lieu d'eſperer, Meſſieurs, qu'on ne rendra plus à l'avenir que des oracles dans le Temple ſacré de Themis, puis que la Puiſſance qui la protege, exige de tous ceux qui veulent ſe reveſtir de ſon auguſte Sacerdoce, des exercices ſi nobles & ſi laborieux ?

Si l'on a fait autrefois des plaintes que cette Divinité indignée de l'injuſtice des hommes, avoit quitté la terre où elle eſtoit méconnuë, pour trouver un azile plus aſſuré dans le Ciel, ne pouvons-nous pas dire aujourd'huy

que LOUIS LE GRAND
l'en a heureusement rapellée pour
presider avec luy dans ses Con-
seils, puis que toutes les resolu-
tions qui s'y prennent n'ont d'au-
tre fin que le bien public & le
repos de l'Etat ?

Que dis-je ? Comme si son autorité estoit trop foible pour persuader, il veut nous animer par son exemple à l'amour de la Justice ; c'est en sa personne sacrée que nous la voyons briller dans son plus pur eclat. En effet, quelque penetration qu'il ait dans toutes sortes d'affaires, il suit toûjours dans les choses im-

portantes les ſages avis de ceux
dont la probité luy eſt connuë, &
qu'il honore de ſa confiance.
Faut-il reſoudre la Guerre ou
conclure la Paix, il fait exacte-
ment diſcuter les motifs de
l'une & de l'autre en pre-
ſence des plus experimentez de
ſon Royaume. Faut-il decider
des differends de l'Egliſe, ou preſ-
crire des loix pour y faire obſer-
ver une exacte diſcipline, il
convoque une Aſſemblée des plus
conſiderables du Clergé, & il
regle ſes ſentimens ſur leurs de-
liberations; tant il eſt vray de
dire qu'il ne veut jamais que ce

qui eſt eſtimé le plus equitable.

Faut-il enfin terminer une con-
teſtation fameuſe dont l'evene-
ment devoit luy produire plu-
ſieurs millions, quelque juſte qu'-
elle paroiſſe en ſa faveur, il
craint que la trop grande com-
plaiſance des principaux Officiers
de ſon Conſeil, ou que le trop
grand attachement qu'ils ont à
ſon ſervice ne luy attire la plu-
ralité des ſuffrages, plûtoſt par
zele pour les droits de ſa Cou-
ronne, que par le motif d'une
equité ſcrupuleuſe; il les exhor-
te puiſſamment à les donner avec
une liberté toute entiere, & ſur

le partage des opinions, il decide hautement en donnant ſa voix contre luy-meſme, pour le ſoulagement d'un grand nombre de Familles, dont il prefere le repos à ſes propres intereſts; & c'eſt par là qu'il nous fait aſſez connoiſtre que les cauſes du fiſc ne ſont jamais moins favorables que ſous les bons Princes.

Tout ſuperieur qu'il ſoit à la loy, puis qu'il a droit de la donner aux autres, & de s'en diſpenſer par ſon autorité ſouveraine, il s'y ſoumet volontiers le premier, & il nous inſpire par une action ſi genereuſe & ſi

eclatante un esprit eloigné des preventions, joint à un cœur parfaitement desintereſſé, qualitez heroïques qui ſont, à proprement parler, les baſes de la Juſtice, mais qui ſont ſi negligées par la pluſpart des hommes.

En effet, Meſſieurs, l'amour propre & le panchant naturel que nous avons à nous flater, nous font ſouvent mépriſer les opinions des autres; un ſecret orgueil nous ſuggere ſans ceſſe, que noſtre ſentiment eſt toûjours le meilleur; ou ſi nous ſommes deſabuſez de nos erreurs par la force de la raiſon, nous nous

perſuadons qu'il eſt de noſtre honneur de ſoutenir les prejugez dont nous nous ſommes d'abord laiſſez ſeduire, ſur tout quand noſtre intereſt a donné lieu à un enteſtement ſi pernicieux, c'eſt alors que nous ne voulons plus rien ecouter que les moyens qui ſervent à l'etablir, & que nous devenons des Juges paſſionnez dans noſtre propre cauſe; c'eſt alors que ſi nous avons quelque autorité ſur les autres, au lieu de l'employer à la protection des plus foibles contre l'oppreſſion des plus forts, nous en abuſons en noſtre faveur, en colorant d'or-

dinaire d'un pretexte ſpecieux & apparent, ce qui n'eſt dans le fond qu'une extrême injuſtice. Mais qui ne rougiroit d'un aveuglement ſi etrange, aprés que le Soleil de la France a ſi heureuſement diſſipé tous les faux jours dont nous nous laiſſions auparavant ebloüir?

Le digne heritier de Loüis le Juſte n'euſt pas eſté content s'il n'euſt encore recherché les moyens de remedier aux abus que la moleſſe des Magiſtrats; & l'uſage corrompu des temps malheureux ſembloient avoir autoriſez.

Vous le ſçavez, Meſſieurs,

avant la nouvelle Ordonnance les procés paroiſſoient immortels : les particuliers incertains de leur fortune, eſtoient obligez de ſacrifier une partie de leurs biens à l'avidité de ceux qu'ils employoient pour recouvrer l'autre : ceux qui eſtoient les injuſtes uſurpateurs, ſe promettoient d'en pouvoir impunément continuer la poſſeſſion pendant le cours de leur vie, par des procedures dont la lorgueur ſi prejudiciable à l'Etat, eſtoit tolerée : malgré toute la vigilance des Peres de Familles, ils ne voyoient qu'à peine la fin d'une conteſtation com-

mencée de leur vivant : leurs veuves & leurs enfans perdoient souvent avec eux l'esperance de pouvoir conserver leurs patrimoines, lors qu'ils avoient quelques droits à démesler avec de fâcheux adversaires, qui se prévalant de leur foiblesse & de leur peu d'experience, les consumoient en frais avant qu'ils fussent en estat d'éclaircir leurs pretentions.

Cette sage Ordonnance a pourveu à ces dereglemens, qui menaçoient de remettre les choses dans l'ancien cahos d'où elles avoient esté tirées, & en abro-

geant toutes les formalitez inu-
tiles, elle n'a introduit dans l'or-
dre judiciaire que celles qui ont
paru d'une neceſſité abſoluë.

L'Ordonnance pour les matie-
res criminelles a eſté enſuite miſe
au jour; il en a paru d'autres pour
le commerce & pour la guerre; de
ſorte que l'Etat reformé par des
remedes ſi ſalutaires, a prïs une
nouvelle face ſous ce grand Prin-
ce, qui ſacrifie ſes veilles pour le
repos & la conſervation de ſes
Peuples.

Un autre abus qui s'eſtoit gliſ-
sé, ne produiſoit pas des ſuites
moins fâcheuſes que celles que

ay déja remarquées : c'eſtoit le
rix exceſſif des Charges des
ompagnies ſuperieures, qui ne
ecevant plus d'autre eſtimation
que celle que le caprice des hom-
mes leur donnoit, n'eſtoient poſ-
Vedées que par les plus ambitieux,
& ſouvent par les Sujets les
plus indignes, tandis que ceux
qui eſtoient capables de les rem-
plir avec honneur, mais qui n'e-
ſtoient pas egalement avantagez
des biens de la fortune, eſtoient
obligez, pour ainſi dire, d'en-
foüir leurs talens, & de demeu-
rer inutiles à l'Etat. Noſtre Au-
guſte Prince a remedié à ce deſor-

dre, en fixant à un prix certain ces eminentes dignitez pour les quelles les particuliers sacrifioien si avidement leurs patrimoines.

Il sembloit que la mesme chose ne fust pas à craindre pour les Offices de moindre valeur, & particulieremeni pour ceux dont l'employ paroist le plus mercenaire, & dont on laissoit l'estimation libre dans le commerce, mais l'experience a fait connoistre le contraire, & par les plaintes freqnentes des personnes qui chargeoient ces sortes de gens du soin de leurs affaires, on a découvert que l'incertitude du prix

de

de ces Offices, & que les sommes extraordinaires ausquelles ils avoient esté portez, donnoient lieu à ceux qui les achetoient, de vendre trop cherement leur ministere au Public, & mesme d'en abuser souvent par un grand nombre de procedures inutiles.

Ce nouvel inconvenient estoit trop dangereux pour echaper à l'exactitude du GENIE de la France, qui en limitant le prix de ces Charges, & les droits de ceux qui s'en trouvoient revestus, a donné en mesme temps un frein à leur avarice, qu'ils ne pouvoient contenter qu'a la

foule des particuliers, & il leur a
fourny les moyens de devenir
plus honnestes gens, pour peu
qu'ils veüillent correspondre à
ses bonnes intentions.

Parleray-je icy, Messieurs,
d'un nombre presque infiny d'E--
dits & de Declarations qui ont
esté publiées par ses ordres, pour
servir d'interpretation à ce qui
pouvoit paroistre douteux dans
ces Ordonnances, ou pour resta--
blir le bon ordre & la discipli--
ne dans toutes sortes d'estats ?
Les bornes que vous avez pres--
crites à ce discours ne m'en don--
nent pas la liberté ; un volume

ne peut ſuffire pour renfermer les
Veules Declarations qui ont eſté
faites dans le deſſein de rapeler
Ves Sujets Proteſtans à la veri-
table Religion ; ouvrage ſi diffi-
cile & ſi perilleux à la Monar-
chie, qu'aucun des Rois ſes Pre-
deceſſeurs n'a oſé l'entreprendre,
& c'eſt en cela que LOUIS
LE GRAND nous a donné
en ſa perſonne un exemple ad-
mirable de pieté, de juſtice, &
de generoſité tout enſemble, per-
ſuadé qu'il eſtoit que les intereſts
de ſa Couronne eſtoient moins à
ménager pour luy, que ceux du
Ciel dont il l'avoit receuë.

Faut-il s'étonner aprés tant de merveilles, que ce Prince ſoit comme l'abregé & le centre de toutes les vertus qu'on a vû ſi partagées dans les grands Hommes de l'Antiquité? Mais comment n'eſtre pas ſurpris de voir ce que toute la terre ne peut entendre qu'avec admiration? En effet, Meſſieurs, LOUIS LE GRAND eſt un Capitaine experimenté à la teſte de ſes Armées, c'eſt un Chef éclairé au milieu de ſes Conſeils, c'eſt un Legiſlateur équitable dans ſon lit de Juſtice, c'eſt un Roy & un Pere tout enſemble à l'é-

gard de ſes Peuples, c'eſt un
Paſteur charitable qui conduit
avec ſeureté ceux qui s'eſtoient
malheureuſement égarez.

Comme on ne voit plus ſous
luy la vertu ſans recompenſe,
ny le vice ſans châtiment. tous
les membres du corps politique
vont dans une ſubordination mu-
tuelle qui en fait l'harmonie &
la beauté. Graces à ce Heros,
on ne voit plus regner la licence
dans les Armes, l'inſolence dans
la Populace, l'ignorance dans
l'Egliſe, ny la brigue dans la
Magiſtrature ; une diſcipline
exacte a fait revivre dans tous

ces differens estats l'innocence &
la pureté des mœurs ; c'est pour
quoy, Messieurs, nous devons
dire qu'on ne peut meriter le
graces de nostre auguste Princ
que par une sage conduite, parce
que comme la Iustice est la regle
de ses actions, elle est aussi la
mesure de ses bienfaits.

Certes, Messieurs, si l'on
doit se conformer à l'exemple du
Souverain, il estoit raisonnable
que les rares vertus de ce Heros
ne fussent pas oisives ny steriles,
mais que par de favorables in--
fluences elles communicassent
leurs qualitez à ceux qui non

seulement ont l'honneur d'approcher de plus prés de sa Personne sacrée, mais encore à ceux qui sont dans un ordre inferieur.

Possidonius croyoit avec raison que le Siecle d'or estoit ainsi appellé, parce que les Rois de ces temps heureux estoient les plus sages de leurs Etats, & que les Sujets à qui ils avoient confié les gouvernemens de leurs Provinces, & l'administration de la Justice, estoient aussi les plus vertueux; je suis persuadé, Messieurs, que si cet ancien vivoit aujourd'huy parmy nous, il ne donneroit point d'autre nom au

regne de Loüis le Grand, conſi-derant les qualitez heroïques de cet auguſte Monarque, & le merite accomply de ſes fidelles Miniſtres.

Sans aller chercher plus loin des preuves de la verité que j'avance, il ſuffit, Meſſieurs, de jetter les yeux ſur voſtre illuſtre Academie, dont les membres ſont tous animez de l'eſprit & de la juſtice de ce grand Prince à qui elle eſt redevable de ſon établiſſement : en effet, on voit parmy vous des perſonnes habiles dans toutes ſortes de Sciences, & diſtinguées dans chaque profeſſion.

qui en soutiennent avec éclat les differens caracteres.

Monsieur de Nointel que je vois à vostre teste, & qui preside à l'administration de la Iustice, de la Police, & des Finances dans toute l'étenduë de vostre Generalité, montre bien par l'équité de sa conduite, que le Prince qui l'a honoré de cet employ sçait faire un judicieux discernement des principaux Officiers qui doivent soutenir avec luy le pesant fardeau de sa Couronne, l'aider de leurs conseils, & partager avec luy la gloire de ses travaux,

Ce seroit icy un beau champ pour m'étendre sur les talens extraordinaires de cet illustre Intendant, sur son application continuelle aux affaires, sur la penetration de son esprit, & sur les soins qu'il prend de faire rendre une exacte justice dans la Province qui a esté confiée à sa vigilance, aussi-bien que sur l'amour qu'il a pour les Lettres, & sur les témoignages d'estime dont il honore ceux qui les cultivent, si sa modestie ne me prescrivoit en mesme temps des bornes qu'il ne m'est pas permis de passer.

Qui ne voit que la gloire de

ſon Maiſtre eſt un des attraits qui le touche le plus vivement, puis qu'il anime à la publier les plus eloquentes plumes, par l'eſperance de remporter les prix que ſa liberalité propoſe?

Je m'apperçois auſſi, Meſſieurs, que vous m'impoſez un pareil ſilence, parce que vous n'eſtes ſenſibles comme luy qu'au plaiſir d'entendre, ou les Eloges de noſtre grand Monarque, ou des vœux pour ſa proſperité.

Seigneur, qui protegez les Rois & les Princes de la terre, c'eſt à vous que la France s'adreſſe pour vous demander la

conſervation de celuy qui a toû-
jours paru ſi zelé pour vos inte-
rests: à quelque haut degré de
puiſſance que LOUIS LE
GRAND ſoit parvenu, il
s'en reconnoiſt redevable à vos
bontez, & il n'a triomphé de
tant d'Ennemis que pour vous
offrir avec plus de reconnoiſſance
tout le fruit de ſes Conqueſtes.
Prolongez, Seigneur, les jours
d'un Prince ſi accomply, faites
qu'animé ſans ceſſe de voſtre
eſprit il continue de le commu-
niquer aux Peuples que vous
luy avez ſoumis, & que la du-
rée de ſon regne aſſure la gloire

& l'honneur de la Religion, le repos de l'Eglise, & la felicité de ses Sujets.

Inde salus regni, & Relligionis honos.

Les Avis que j'ay employez dans ma Lettre du mois de Juin, au nombre de cinquante & un, pour instruire plus particulierement les Joüeurs d'Echets, en ont attiré une suite que je vous envoye, avec ce qui m'a esté écrit sur ce sujet. Les loüanges qu'on donne à ce noble Jeu, vous

convaincront mieux de ſon excellence.

CE que vous avez remarqué, Monſieur, dans voſtre Mercure de Juin, eſt tres-vray, que le Ieu des Echets eſt le plus ancien, le plus univerſel, & le plus honneſte de tous les Ieux. Et il eſt vray encore, ce que l'on cherche dans le jeu, qu'il a ſes utilitez, mais d'une maniere noble, & bien differente de ce gain intereſſé que l'avarice cherche dans les autres Ieux. C'eſt une recompenſe, ce ſont des faveurs dont la fortune

a ſouvent honoré ceux qui ſça-voient ce Ieu eminemment. Le Ioüeur fameux du temps paſſé, dont le nom eſtoit Boi, *& que l'on appelloit communement*, Il Siracuſano, *fut en grande eſtime à la Cour de Philippe II. qui luy fit de grands honneurs & de riches preſens. Il fut auſſi fort conſideré à Rome du Pape Urbain VIII. de qui il receut pluſieurs largeſſes, & qui le cheriſſoit à un point, qu'il luy fit offrir un Eveſché, s'il vouloit ſe faire d'Egliſe. Enfin il n'y eut pas juſqu'aux Infidelles qui ne recompenſaſſent le merite de ſon*

Ieu ; car eſtant tombé entre les mains des Turcs qui l'avoient fait eſclave, ils n'exigerent de luy d'autre rançon pour ſa liberté, que l'avantage de joüer avec luy durant quelque temps, & le profit qu'ils firent par ſon moyen dans la ſcience de ce Ieu, qu'il poſſedoit en perfection. Il faudroit un grand nombre d'années pour arriver au meſme degré que luy ; mais ſi les bons Joüeurs des differens lieux où va voſtre Mercure, dont les aiſles le portent au delà de l'Europe, y vouloient contribuër chacun de ſes remarques, on feroit un pro-

rés considerable dans ce Ieu, où la pluspart des gens demeurent bornez à certain point, sans le pouvoir passer, faute d'en avoir la science. Voicy quelques nouveaux Avis que vous pourrez joindre, s'il vous plaist, aux autres, dans lesquels il s'est coulé quelques fautes d'impression, mais qui peuvent estre aisément corrigées par ceux qui pratiquent ce Ieu.

SUITE DES AVIS aux Joüeurs d'Echets.

LII.

Plusieurs pieces de l'autre

approchant de voſtre Roy ; ſont dangereuſes, il faut, ſi l'on peut, les éviter.

LIII.

Un pion fort avancé, & ſoûtenu par un autre pion, ou par une autre piece, incommode fort le jeu de l'autre, & le met en alarme continuelle.

LIV.

Il y a des rencontres de jeu, où le Roy de l'autre eſtant enfermé dans ſes pieces & dans les voſtres, vous pourrez avec un Chevalier ſeul luy donner mat.

LV.

Joüez quelquefois dés le commencement du jeu, tous les meſmes coups que l'autre, tant que vous le pourrez, pour déconcerter ſon jeu, ou découvrir ſes deſſeins.

LVI.

Lors que le Roy de l'autre a roqué avant vous, allez auſſi-toſt à luy en avançant vos pions, pour donner l'aſſaut à ſon quartier,

LVII.

Ne mettez point ſur la fin du jeu deux Chevaliers l'un devant l'autre, ou ſur un

meſme travers ; car s'ils ſont attaquez par une tour , ou par un fou , l'un d'eux ne pourra manquer d'eſtre pris.

LVIII.

Lors que les deux jeux ſont ſi ſerrez par la liaiſon des pions, qu'on ne peut preſque, ny avancer ny reculer, cherchez le moyen de vous faire paſſage pour aller prendre les pions par derriere ; & vous détruirez le jeu de l'aurre.

LIX.

C'eſt l'ordinaire, quand on prend, de commencer par lever la piece de l'autre, mais

il y a du danger à le faire, car dés que vous l'avez levée, vous estes obligé de la prendre; il est plus seur de commencer par joüer la vostre. Cela fait quelquefois entrevoir la mépriſe, & on en eſt quitte alors à joüer ſa piece, ſans prendre celle de l'autre que l'on n'avoit pas touchée.

LX.

Lors que ſur la fin du jeu voſtre Tour n'eſt point ſoûtenuë, donnez-vous de garde de mettre au devant d'elle, dans la meſme rangée, un Fou ou un Chevalier, parce

que l'autre en mettant ſa Tour pour prendre voſtre piece, vous ne ſçauriez retirer la voſtre, & amenant encore une autre piece dont il fortifie ſa Tour, il prendra infailliblement celle que vous avez miſe devant voſtre Tour.

LXI.

Lors que voſtre Tour eſt en priſe par celle de l'autre vers la fin du jeu, il vaut mieux la retirer, que de l'appuyer de voſtre Roy, car ſi l'autre peut donner échec à voſtre Roy, il l'obligera de s'éloigner de voſtre Tour, &

ainſi elle ſera priſe ſe trou-
vant ſans déſenſe.

LXII.

Lors que vous menez un pion à dame, & que la Tour de l'autre empeſche voſtre pion d'y arriver, en ſe mettant dans la derniere caſe de la meſme rangée, pouſſez-y voſtre Tour, à la caſe qui eſt de biais à voſtre pion, car il faudra qu'il prenne voſtre Tour, & vous luy prendrez la ſienne par voſtre pion, qui au moment deviendra une Dame.

LXIII.

Lors qu'il ne vous reſte qu'une Tour avec voſtre Roy, & à l'autre un pion qu'il mene à Dame dans la derniere ligne avec ſon Roy, ſi vous n'avez pu le prendre, & qu'il ſoit preſque à la derniere caſe, au lieu de vous attacher davantage à ce pion pour le prendre, laiſſez-le aller à Dame, s'il ſe trouve que ſon Roy aille dans la meſme rangée où il le couvre, & là vous luy donnerez mat avec voſtre Tour, ayant diſpoſé voſtre Roy d'une maniere

maniere qui empesche le Roy
de l'autre, qui est en échec,
de sortir de la rangée où vo-
stre Tour l'a matté.

LXIV.

Lors qu'on vous veut em-
pescher un pion de faire une
Dame, en mettant une Tour
derriere pour le prendre, au
moins lors qu'il sera à la der-
niere case, tâchez de mettre
dans la mesme rangée une de
vos pieces par derriere, & qui
se trouve par ce moyen entre
vostre pion, & la Tour de
l'autre, & vous arriverez à
faire une Dame.

LXV.

Ne vous tourmentez point
de vouloir donner mat avec
deux Chevaliers qui vous reſ-
tent ſeuls avec le Roy, car cela
ne ſe peut ; mais vous pou-
vez donner mat avec un Che-
valier & un Fou, & pour en
venir à bout il faut mener le
Roy dans un des coins de
l'Echiquier, qui ſoit de la
couleur de voſtre Fou, pour
quoy faire il faut en avoir
appris la route.

LXVI.

On ne peut matter avec la
Tour ſeule un Roy à qui il

reſte un Chevalier, ſi on ſçait
fuir comme il faut : mais on
matte un Roy, auquel il reſte
un Fou, ſi l'on peut reduire
ce Roy dans le coin qui eſt
de la couleur de ſon Fou.

LXVII.

On ne peut conduire à Da-
me le pion de la Tour qui
reſte ſeul, ſi le Roy de l'au-
tre ſe trouve ſur le chemin,
quand meſme on auroit un
Fou qui ſeroit blanc, lors que
la derniere caſe eſt noire; &
de meſme ſi le Fou eſt noir,
& la derniere caſe eſt blan-
che.

LXVIII.

Lors qu'il y a deux pieces à
à prendre, choisissez celle qui i
endommage le plus le jeu de
l'autre.

LXIX.

Si c'est à vous à jouër, &
qu'une de vos pieces donne
sur une de celles de l'autre,
faites, si vous le pouvez, don-
ner encore sur la mesme pie-
ce une des vostres, & qui i
mette en échec ensemble le
Roy de l'autre, & vous pren-
drez sa piece.

LXX.

Les échecs que la Dame

qui vient de loin donne de
prés, ſont fort dangereux.

LXXI.

Ne ſouffrez point que le
Fou de l'autre ſe campe à la
troiſiéme caſe de voſtre Tour,
du coſté que vous avez ro-
qué, car il ſe tient là, pour
aider à ſa Dame à vous mat-
er.

LXXII.

Deux Chevaliers qui s'ap-
prochent enſemble doivent
faire craindre, car l'un ou
l'autre pourra faire ſon coup,
ſi vous ne les écartez.

LXXIII.

Quand l'autre a roqué, que
le pion de ſon cheval eſt a-
vancé d'une caſe, & que le
Fou de ſon Roy ſe trouve en
la place de ce pion, tirez
voſtre Dame avec le Fou de
la meſme couleur que le ſien,
& pouſſez ce Fou à la troi-
ſiéme caſe de ſa Tour, s'il
prend voſtre Fou avec ſon
Fou, vous prendrez le ſien
avec voſtre Dame, & voſtre
Chevalier qui doit avoir fait
une premiere démarche dans
la veuë de ce deſſein, en fai-
ſant une ſeconde qui donne

ur le pion de la Tour de
s'll'autre, vous luy donnerez
ıɔensuite mat avec voſtre Da-
mme.

LXXIV.

Quand voſtre Tour n'e-
ſiſtant pas ſoutenuë peut pren-
bdre une piece de l'autre, que
vvous pouvez prendre auſſi
vsavec un Chevalier ou un Fou,
li il faut prendre cette piece
vsavec la Tour & non avec le
TFou ou le Chevalier, car il
q pourroit venir ſur voſtre Fou
o ou ſur voſtre Chevalier avec
sl ſa Tour, & avançant une au-
ıı tre de ſes pieces, il prendroit

infailliblemenr la voſtre, qui ne pourroit ſe tirer de la rangée ſans faire perdre voſtre Tour.

LXXV.

Eſtant ſur la fin du jeu, ne joüez preſque aucune piece, ſoit Tour, ou Fou, ou Chevalier, ſans qu'elle ſoit ſoutenuë, de peur que l'autre en donnant échec à voſtre Roy, ne prenne du meſme coup voſtre piece.

LXXVI.

Si le Roy de l'autre a roqué, & qu'il ait un Fou ou un Chevalier à la troiſiéme caſe

de la Tour, il faut le prendre ſi vous le pouvez, parce qu'en reprenant voſtre piece avec le pion qui eſt devant ſon Roy, il découvre ſon Roy, & ſon pion meſme ſe double, ce qui gâte fort ſon jeu.

LXXVII.

Lorsqu'on vous donne une piece à prendre pour reprendre enſuite la voſtre, il vaut mieux ſouvent laiſſer l'autre prendre le premier, parce qu'en prenant aprés luy, vous avancez voſtre jeu par la démarche de celle qui prend.

LXXVIII.

Le moyen de ſe défendre du gambit, eſt de ſoutenir le pion qui a pris, par le pion du Chevalier du Roy avancé de deux caſes, & celuy-là par le pion de la Tour avancé d'une caſe ; puis avancer une caſe le pion du Fou de la Reine. Enſuite vous pouvez faire ſortir ce Fou-là contre le Fou de l'autre, & voſtre Dame ſe plaçant enfin à coſté de voſtre Roy, le deſſein du gambit ſe trouve avorté.

LXXIX.

Lors que vous eſtes à l'ex-

trémité, & dans le moment de ſouffrir mat, s'il ſe trouve que vous puiſſiez donner échec à l'autre, quoy que cet échec vous paroiſſe d'abord inutile, continuez-le tant que vous pourrez, cela fait naiſtre quelquefois un moyen ineſperé de donner mat à l'autre dans le temps que vous vous croyez perdu.

LXXX.

Si l'autre ayant pouſſé au commencement le pion de ſon Roy deux caſes, & vous de meſme le voſtre, il pouſſe enſuite le pion de ſa Dame

deux cases, ne manquez pas de le prendre, car autrement il le pousseroit une case, & estant avancé & soutenu, il pourroit encore aller plus loin, & seroit capable de vous faire perdre la Partie.

Le livre de Mr l'Evêque de Meaux intitulé, *Histoire des Variations*, ayant fait beaucoup de bruit, & la reputation de cet Ouvrage s'estant répanduë aussi loin que celle de cet Illustre Prélat, on en a tiré dequoy attaquer les Protestans avec

beaucoup d'avantage. C'eſt ce qui a donné lieu au Dialogue que vous allez lire.

DIALOGUE

D'un Catholique & d'un Proteſtant.

LE CATHOLIQUE.

JE ne doute point, Monſieur, que la curioſité qui vous eſt naturelle, ne vous ait fait lire ce que M^r l'Eveſque de Meaux a écrit depuis peu de temps ſur les Variations. Ce Livre a receu de grands éloges des Perſonnes

les plus distinguées, soit en France, soit en Angleterre.

LE PROTESTANT.

Les loüanges & les applaudissemens qu'on luy a donnez de tous costez, ne m'ont pas empesché de le lire ; mais je vous avouë que je ne l'ay leu qu'avec chagrin. L'Auteur y fait voir par tout qu'il est nostre Ennemy capital.

LE CATHOLIQUE.

Cependant si vous voulez bien estre sincere, vous demeurerez d'accord qu'il n'avance rien de luy-mesme, & qu'il ne vous bat que par vos

propres armes, & par vos actes publics.

LE PROTESTANT.

Appellez-vous nous battre avec nos armes, que de nous faire dire ce qu'il luy plaist, & d'habiller nos Auteurs à sa mode?

LE CATHOLIQUE.

Je vois bien que vous n'avez pas leu le Livre des Variations avec toute l'attention qu'il merite; si cela estoit, vous rendriez assurément plus de justice à la sincerité de son Auteur. Il est vray qu'il vous pousse vigoureusement, & qu'il vous force jusque dans vos retranchemens.

C'eſt ce qui me fait eſperer que vous entrerez dans une capitulation raiſonnable, & que vous rendrez bien-toſt la Place.

LE PROTESTANT.

Bon, vous n'y eſtes pas encore. Attaquer noſtre Religion par les changemens qu'on luy impute, c'eſt juſtement vouloir prendre un Chaſteau par les giroüettes.

LE CATHOLIQUE.

Vous penſez plaiſamment, mais vous ne penſez pas juſte, car à parler ſans raillerie, n'appellez-vous pas s'attacher au corps de la Place, & ſapper les fonde-

mens d'une Religion, que de l'attaquer par les changemens qu'elle a soufferts dans l'essentiel & dans les symboles de sa Foy? Tant de Variations differentes nous la font voir comme un fameux theatre d'inconstance & d'erreur. C'est aussi cette instabilité perpetuelle de vostre pretenduë Religion, qui obligea Il y a déja plusieurs années une personne d'un rare merite & d'une profonde érudition, d'abjurer l'heresie de Calvin, & de faire connoistre au Roy que Sa Majesté n'estoit pas obligée de tenir sa parole Royale à ses Su-

jets Protestans, parce qu'ils avoient changé plusieurs fois de Confession de foy, & qu'ils n'estoient plus dans la mesme Religion où Elle avoit promis de les laisser en paix. Que dites-vous à cela?

LE PROTESTANT.

Je répons que tout cela me paroistroit fort suspect, si je ne connoissois vostre probité; mais tout ce que vous dites contre nous, nous le pouvons dire contre vous-mesmes.

LE CATHOLIQUE.

Point du tout, on le peut dire, mais on ne le sçauroit jamais

prouver. Nous n'avons garde de changer, nous nous trouvons trop bien des Veritez que nous professons. La Religion Chrestienne est simple & préciſe en ſes dogmes, comme parle Ammian Marcellin. Le ſeul Symbole de Nicée a toûjours ſervy dans l'Orient & dans l'Occident, de témoignage autentique contre tous les Ariens. La regle de la Religion, dit Tertullien, eſt immuable, & ne ſe reforme point. L'Egliſe Catholique qui fait profeſſion de ne dire & de n'enſeigner que ce qu'elle a receu, ne varie jamais; & au

contraire, l'Heresie qui a commencé par innover, change toûjours.

LE PROTESTANT.

Mr Jurieu vous fera voir le contraire; il donnera le change à Mr de Meaux, & il ne demeurera pas sur la replique; car de bonne foy, s'il ne répondoit pas solidement & fortement, nous serions de grands fous de tenir encore ferme pour un party qui comme le Cameleon, & le Prothée de la Fable prend toutes sortes de couleurs & de figures differentes.

LE CATHOLIQUE,

Je ne doute pas que vostre infatigable Mr Jurieu ne réponde, mais je doute qu'il le fasse aussi solidement que vous le promettez; car quoy qu'il ait beaucoup de feu, de doctrine, & d'éloquence, le caractere veritable de son esprit est d'estre injurieux, satyrique, outrant souvent les matieres, & pour le bien definir en peu de mots, il pique plus qu'il ne persuade, & ébloüit au lieu d'éclairer. Ce n'est pas assez de parler beaucoup, un grand verbiage n'est propre que pour imposer aux foi-

bles & tromper les ignorans. In multiloquio non deerit mendacium, *dit le Sage, mais il est neceſſaire de bien parler, & de dire toûjours la verité.*

LE PROTESTANT.

Nous pretendons que Mr Jurieu dit la verité, & qu'il frape toujours le but; mais je voy bien que vous voulez faire tomber inſenſiblement noſtre converſation ſur la Controverſe.

LE CATHOLIQUE.

Pardonnez-moy, ce n'eſt pas là mon deſſein, quoy que ſelon le ſentiment de Saint Auguſtin, quand la verité Catholique eſt

attaquée & combattuë à force ouverte, chacun doit prendre les armes, les plus foibles aussi-bien que les plus forts, afin qu'estant tous unis ensemble, l'erreur soit universellement confonduë.

LE PROTESTANT.

Que produira toute cette guerre, & qui mettra fin à tous nos combats?

LE CATHOLIQUE.

C'est où je veux venir. Il y a déja longtemps qu'on s'échauffe & qu'on dispute de part & d'autre; l'un dit pour, & l'autre contre, mais qui a raison, & qui nous mettra jamais d'accord?

LE PROTESTANT.

Ce ſera l'Ecriture.

LE CATHOLIQUE.

Nous pretendons qu'elle nous eſt favorable, mais qui nous en découvrira le vray ſens?

LE PROTESTANT.

Le Saint Eſprit.

LE CATHOLIQUE.

Vous avez raiſon, mais où ſe trouve le S. Eſprit, ſinon dans l'Egliſe Catholique, qu'il a promis d'aſſiſter juſqu'à la fin des ſiecles? En effet, y a-t-il une Religion plus ſolide que celle qui eſt bâtie ſur la pierre vive, ſur la foy de S. Pierre qui ne man-

quera

quera jamais, qui confesse un seul Dieu en trois Personnes, & qui met toute son esperance en J. C. seul qu'elle regarde comme son unique Mediateur & son seul Sauveur? Voilà la Foy orthodoxe, la Foy des Apostres, la Foy de nos Peres, la Foy des Conciles, & particulierement celle du Concile de Trente, que vous ne pouvez souffrir.

LE PROTESTANT.

Ouy, mais que dites-vous du culte superstitieux que vous rendez aux Saints, de la Confession auriculaire, & de la Realité?

LE CATHOLIQUE.

Je sçavois bien que vous en viendriez là, mais je vous declare que nous n'adorons point les Saints, & que si nous les honorons d'un culte Religieux, il ne fait non plus de tort à celuy que nous devons à Dieu seul, que l'amitié que nous avons pour nos amis, & que l'honneur & le respect que nous rendons à nos parens. Pour la Confession, bien loin quelle me paroisse une gesne de conscience comme vous dites, j'y trouve au contraire une paix interieure & un repos inexplicable. Qu'on en pense

ce que l'on voudra, je parle ſin-cerement. A l'égard de la Realité, je m'en tiens à la ſeule parole du Sauveur du monde ſans vouloir trop rafiner & ſans écouter là deſſus l'explication des hommes. Ie ſoumets ma raiſon à la foy, j'adore ce que je ne puis comprendre, & il me ſouvient toûjours des paroles de l'Ange Gabriel, non eſt impoſſibile apud Deum omne verbum. *Mais ce qui me tient le plus au cœur, c'eſt de voir que ſur le fait de la Realité vous vous accommodez plutoſt avec un Lutherien qui vous eſt*

étranger, qu'avec moy qui ſuis voſtre Amy uſque ad aras.

LE PROTESTANT.

Je vous reconnois volontiers pour mon Amy, mais nos Freres ne laiſſent pas de gemir en France, & il me ſemble qu'on devroït avoir égard à la fermeté qu'ils font paroiſtre.

LE CATHOLIQUE.

Fauſſe fermeté que celle-là. Ne vous y trompez pas, les Infidelles ne ſouffrent-ils pas tous les jours des tourmens inoüis pour leur fauſſe Religion? & qui ne ſçait que les Donatiſtes du temps de S. Auguſtin, forcerent la cle-

mence de l'Empereur Theodoſe de donner contre eux des Arreſts de mort, tant ils eſtoient remuans, opiniâtres & rebelles à ſes ordres, & tant ils avoient envie de mourir pour avoir la gloire qu'on diſt d'eux qu'ils avoient l'Egliſe Catholique de leur coſté! Ne ſçavez-vous pas avec S. Cyprien, que ce n'eſt pas la peine, mais la bonne cauſe qui fait le veritable martyre? Je plains effectivement vos pauvres Freres abuſez qui ſont la duppe de vos Miniſtres fugitifs qui crient ſans ceſſe, mais de bien loin, Aſſemblez-vous, & ſouffrez;

semblables aux Phariſiens, ils impoſent aux autres un joug cruel, & ils ne veulent pas y toucher du bout du doigt. Il y a plus d'onze cens ans qu'un Concile d'Agde nous a declaré qu'il n'y avoit point d'Aſſemblée plus legitime que celle qui ſe doit faire dans les Paroiſſes. C'eſt là où les Chreſtiens doivent s'aſſembler, & non pas dans les campagnes, comme des troupeaux de beſtes ſauvages. Ce ſont ces Aſſemblées illegitimes, ſources de rebellion & ſemences de revoltes, qu'il faut fuir, parce qu'elles ſont défenduës par les loix des Prin-

ces à qui nous ſommes obligez d'obeir, comme dit S. Paul, & non pas à des hommes particuliers que l'intereſt ou la paſſion dominent, & qui n'ont aucune autorité legitime. Coyez-moy, n'abuſez pas de la longue patience & de la douceur incomparable de noſtre Roy Tres-Chreſtien, qui vous traite plutoſt en Pere charitable & bien-faiſant, qu'en Juge ſevere & rigoureux. Ne prêtez pas l'oreille à ces eſprits mauvais, à ces diſcours flateurs, à ces Lettres Paſtorales, qui ne tendent qu'à vous corrompre le cœur, & à ſurprendre vo-

ſtre eſprit. Ecoutez plutoſt l'avis important du grand Apoſtre dont vous reverez les Ecrits, lors qu'il dit en parlant aux Theſſaloniciens, Rogamus autem vos, Fratres, per adventum Domini, & noſtræ Congregationis in ipſum, ut non cito moveamini à veſtro ſenſu, neque terreamini, neque per ſpiritum, neque per ſermonem, neque per epiſtolam,

LE PROTESTANT.

Voila ce qui s'appelle preſcher. Tout cela me paroiſt fort, & je m'en ſens vivement touché; je

vous proteſte que je m'en vais penſer ſerieuſement à tout ce que vous m'avez dit.

LE CATHOLIQUE.

Et moy ie m'en vais prier Dieu qu'il vous faſſe connoiſtre la verité ; cependant croyez-moy, liſez encore une fois le beau Livre des Variations. I'eſpere que par cette ſeconde lecture vous direz, puis que ma Religion eſt ſi incertaine & ſi variable, ie la quitte pour m'attacher à la Verité ſolide. C'eſt ce que ie vous ſouhaite de tout mon cœur.

Le 19 du mois passé, Mr le Marquis d'Albyville, Envoyé Extraordinaire d'Angleterre, fit à la Haye de grandes réjoüissances pour la naissance du Prince de Galles. Il en fit rendre graces à Dieu le matin, & l'Office fut celebré solemnellement avec une excellente Musique, ce qui dura jusques à midy, & fut accompagné d'une salve reiterée de quelques petites pieces de Canon, qui avoient esté placées sur les bords du Canal, ou Vivier, aprés quoy cet Envoyé donna un repas

splendide. Mr le Comte d'Avaux, Ambaſſadeur de France, s'y trouva, ayant eſté invité à cette Feſte, auſſi bien que Mr le Chevalier Crampricht, Envoyé Extraordinaire de l'Empereur, & membre de ſon Conſeil Privé; Mr de Dannemarck, Mr Moreau, Seigneur de Vertilly, Envoyé de Pologne; Mr Norf, Reſident de Cologne & Munſter, & Mr d'Outremont, Envoyé du Chapitre de Liege, avec diverſes autres Perſonnes des plus diſtinguées. Le ſoir M. le

Marquis d'Albyville regala les Dames d'une magnifique Collation, & elles eurent enſuite le divertiſſement des Feux d'artifice. Toute la Maiſon fut illuminée depuis le haut juſqu'au bas, & l'on fit paroiſtre une infinité de lumieres dans une petite tour en forme de dôme. Au deſſus de la porte on avoit écrit en lettres d'or,

Vivat à Deo datus Princeps VValliæ, totaque regia proſapies.

Au milieu du Vivier eſtoit élevé un Echafaut ou Amphitheatre, qui fut éclairé de

tous costez. On y voyoit un arc de triomphe à plusieurs portes, avec un Chevalier S. Georges foulant à ses pieds un Dragon horrible. Plusieurs Pyramides representoient dans les coins, les Royaumes de la Couronne de la Grande Bretagne, & entre ces pyramides il y avoit diverses aisles d'Oiseaux, pour signifier la Foy, l'Esperance, la Charité, la Justice, la Constance, la Prudence, la Loyauté, & la Verité. Au dessus, dans la Frise mesme de l'Arc de triomphe, estoient

ces autres mots,

Fulcimentum Troni Patris & mei, Religio & Libertas.

Quatre colomnes d'ordre Corinthien avec leurs Piedestaux soutenoient la Couronne d'Angleterre. Entre ces colomnes estoit un Globe du Monde, sur lequel on avoit representé les Lignes Horizontale & Equinoctiale, & l'on y lisoit ces mots, *Augusto & Iacobo magno proles diu vivat.* Au dessus on voyoit paroistre un Enfant, tenant d'une main un Sceptre, pour signifier le Gouvernement du

Roy d'Angleterre ; & de l'autre une branche d'Olive, pour marquer la Paix & la Miſericorde. Sur la teſte de cet Enfant, & au deſſous de la Couronne Royale, deux autres Enfans qui avoient des aiſles ſe tendoient la main l'un à l'autre, & tout autour de cet Ouvrage, au deſſus & au deſſous d'une baluſtrade on liſoit encore, *Iuſtitia & Veritas exemplatæ ſunt*. Le Feu d'artifice eut tout l'effet que l'on en pouvoit attendre, & ſatisfit pleinement un nombre infiny de Spectateurs. On fit

couler pour le Peuple plusieurs fontaines de vin, & on distribua de l'argent à tous les Pauvres.

Il y a des gens sur qui l'imagination est puissante, & l'histoire que Mr De Vin a mise en Vers en est une preuve. Les noms en sont faux, mais la chose est veritable; vous la trouverez agreablement contée, & vous n'aurez pas de peine à y reconnoistre ce tour aisé qui vous a tant plu dans tous les autres Ouvrages de ce mesme Auteur.

LA BLESSURE IMAGINAIRE.

VNe troupe de francs Bourgeois,
Gens de commerce & de pratique,
Dans une Place ancienne & publique,
Attendant le Souper s'assembloit autrefois.
Là, selon la foible rubrique,
L'un daubant sur le Magistrat,
Se plaignoit de ses injustices,
Et parloit hautement de l'abus des Epices.
Là, l'autre reformant l'Etat,
Aux jeunes Tonsurez ôtoit les Benefices.
Les donnoit aux Sçavans aux Vieillards, aux Devots,

Regloit les Droits du Roy, abaiſſoit les Impoſts,
Et critiquoit le Miniſtere.
Là, chacun d'une mine fiere
Battoit l'Ennemy ſans danger,
Aſſiegeoit une Place, en conduiſoit l'attaque,
Et, ſans avoir jamais veu ny Camp, ny Barraque,
Sur la Bréche alloit ſe loger.
Enfin la Troupe pacifique
S'échauffant dans ſa politique,
Vn Soldat en paſſant donna, mais par hazard,
Vn coup de conde au ſieur Aſcard,
Qui ſeul ou loin de cette place,
Iamais n'euſt ſans doute eu l'audace
De payer, comme il fit, ce coup d'un grand ſouflet.
Sa compagnie offieieuſe
Applaudit aux efforts de ſa main vigoureuſe,

Et contre un homme seul hardie &
courageuse,
Luy dit qu'il avoit fort bien fait.
Le Soldat qui trop foible en vain
s'en scandalise,
Et qui ne peut pour cette fois
Se vanger de tant de Bourgeois,
Leur veut au moins causer quelque
surprise;
Il prend son Mousquet, tire en
l'air,
Et fuit viste comme un éclair.
Iamais une jeune Bergere
Qui l'œil sur son Berger, l'oreille
à sa chanson,
Reçoit sur la verte fougere
D'un Air tendre & nouveau la pre-
miere leçon; [Tonnerre
Iamais, dis-je, Bergere eut-elle du
Tant de peur qu'eut Ascard de ce
coup de Mousquet?

Sa frayeur fut telle en effet,
Que s'en croyant atteint, il tremble,
il tombe à terre,
Crie à l'aide, au secours, demande
un Confesseur,
Et le front degouttant d'une froide
sueur,
Se fait d'un Chirurgieu porter dans
la Boutique. (harangueur,
Ce Docteur de Saint Cosme estoit un
Qui joyeux de cette pratique,
Luy dit, Soyez, Monsieur, le bien
venu, courage,
On vous traitera bien ceans,
Et pour les coups de feu j'ay de fort
bons Onguens.
En verité c'est grand dommage.
Quel coquin de Soldat! quel maraut!
quel brutal!
Il est vray que ces gens n'aiment que
le carnage,

Mais enfin voyons voſtre mal ;
Garçons , mon Biſtoury , mon Ban-
dage , ma Scie,
Des Ciſeaux , & de la charpie ;
Coupons , ſcions , tranchons ; ça ,
quel endroit , Monſieur ,
A beſoin de noſtre ſervice ?
A ces mots maſſacrans Aſcar plein
de frayeur,
Du bout du doigt montra ſa cuiſſe.
Le Chirurgien la dépoüilla ,
Et luy dit en riant, que me donnez-
vous-là ?
Iamais gigot plus gras, jamais cuiſſe
plus ſaine.
Voyez l'autre , dit le piteux ,
Car ſans doute à l'une des deux
Ie ſuis bleſſé. Dieu ! quelle peine
Vous me faites ! Ouf , ouf ! haye !
plus bellement !
La cuiſſe gauche viſitée

Ne se trouva pas plus blessée
Que la droite, pas seulement
Contusion, égratigneure.
Morbleu, quel ignorant, s'écrie alors
Ascard,
Prens tes lunettes, vieux penard,
Ie n'en scais pas l'endroit, mais je
gage, & je jure
Que j'ay sur moy quelque blessure,
Car enfin de douleur la teste en feu
me fend,
Ie me sens bien, & plus ce mal qui
me devore
Est secret & caché, plus il faut qu'il
soit grand,
Voy, regarde, examine encore.
Ah, j'ay le doigt dessus, répond le
Chirurgien
En luy touchant le front, mais ce ne
sera rien,
Deux ou trois prises d'Elebore

Vous feront, Monſieur, tres-grand
bien,
Voſtre mal eſt imaginaire.
Quoy donc, me ſerois-je trompé,
Repliqua le Viſionnaire!
Il me ſemble pourtant que le coup
m'a frapé,
Et que je ne m'abuſe guere.
Enfin, ſur ſon certificat
Se tâtant, & voyant ſon corps en
bon état,
Voüais, ah, parbleu, dit-il, la
plaiſante avanture!
Ie me croyois bleſſé, j'en aurois fait
gogeure;
Mais comment ſe peut-il que je ne
le ſois point?
Il faut donc qui ce ſoit Maupoint.
C'eſtoit un de la compagnie,
Car quand le coup tira je le vis prés
de moy;

Qu'on le visite, je vous prie.
Quoy, tu ris ? maugrébleu de toy,
Meurs, puis que tu le veux, je suis
bien fou, ma foy,
De m'embarasser de ta vie.

Je vous envoye un Air de M. de Montailly. Je croy que vous n'en ferez pas moins contente que des paroles.

AIR NOUVEAU.

I'Aime une charmante Bergere
Dont l'air est assez tendre & doux,
Mais ce qui me desespere,
Mon Rival est son Epoux.

Mon

Mon embarras n'eſt pas de me faire aimer d'elle,
Son panchant en ſecret ſeconde aſſez mes vœux,
Mais ce qui nous retient tous deux,
C'eſt qu'il faut pour m'aimer qu'elle ſoit infidelle.

L'eſtime generale que Mr le Tellier, Chancelier de France, s'eſtoit acquiſe par ſes rares qualitez, a fait rendre à ſa memoire tous les honneurs qu'un grand homme peut attendre. Sa mort fut regardée comme une perte publique. Tous les Corps ordonnerent des pompes fu-

nebres, pour luy rendre les derniers devoirs ; & aprés que l'Eglise & la Robe eurent donné des marques éclatantes de leur douleur, l'Université n'oublia rien pour marquer son zele par un Service qu'elle fit celebrer solemnellement pour le repos de son Ame, le 8. Fev. 1686. dans l'Eglise de Sorbone. Mr Hersan, Professeur Royal de l'Eloquence, y prononça en Latin l'Oraison Funebre de ce digne Chef de la Justice, & je vous parlay en ce temps-là de l'approbation generale

qu'elle avoit receuë. Les gran-
des beautez qu'on y remarqua,
firent donner beaucoup de
loüanges à son Auteur, &
c'est ce qui est cause que nous
la voyons depuis peu de jours
traduite en François. Celuy
qui nous a fait ce present,
nous cache son nom sous ces
deux lettres M. B. mais il ne
peut nous cacher qu'il pos-
sede parfaitement toutes les
finesses de nostre Langue, &
le plaisir que l'on prend à
à lire cette excellente tradu-
ction, ne nous laisse point
douter qu'elle ne conserve

toutes les graces de l'Original. Cette Oraiſon contient trois parties. Dans la premiere, l'Auteur nous fait voir l'égalité de feu Mr le Tellier dans ſa vie active, & voicy de quelle maniere le Traducteur nous a peint la Cour. Aprés nous avoir marqué le temps où le feu Roy l'appella au Miniſtere ; *Cet homme juſte*, dit-il, *ſe regardoit dans la Cour comme ſur un Theatre où la Vertu paroiſt ordinairement étrangere, & où tous les Vices illuſtres ſe montrent avec pompe & avec éclat. Il*

voyoit qu'il avoit à ſoutenir un rôle bien difficile ſur cette Scene, où les intrigues ſont ſans nombre, où regnent les défiances, les trahiſons, des commerces d'infidelité entretenus d'un air de bonne foy ; l'Eſperance, le deſeſpoir ; la haine implacable, la colere vive ; les vangeances ſecretes, les civilitez exterieures; de grands deſſeins, de plus grands deſirs ; beaucoup d'oſtentation, peu de verité ; une habile diſſimulation, une ambition ſans bornes. Il ſentoit aſſez la difficulté qu'il y a de ſe conſerver par ſa ſeule innocence parmy des

hommes, auprés de qui les vices & les vertus ſont également dangereuſes ; l'exactitude à accomplir ſes devoirs eſt expoſée à l'envie, la negligence au blâme ; la ſeveriié eſt odieuſe ; la douceur eſt nuiſible, la ſincerité peu ſeure, dont les diſcours ſont autant de pieges, & qui tournent en ridicule ceux qu'ils y ont fait tomber. Il ſçavoit avec quelle ſoupleſſe ces gens-là ſe transforment en mille manieres differentes ; il avoit remarqué que leurs viſages ſe démontent comme il leur plaiſt ; qu'ils changent d'exterieur & de langage

ſelon le temps ; qu'ils s'attachent à la fortune naiſſante, qu'ils flatent celle qui s'agrandit; qu'ils adorent celle qui eſt élevée au plus haut degré ; qu'ils abandonnent celle qui chancelle ; enfin, qu'ils perſecutent celle qui eſt ruinée. Gens qui ne connoiſſez point la Cour, voilà ce que que vous ne pourrez croire. Gens qui la connoiſſez, voilà ce que vous ne ſçauriez jamais aſſez déplorer.

Dans la ſeconde partie qui traitte de la Moderation de Mr le Tellier dans ſa plus haute fortune, le Traducteur

a rendu en ces termes ce que M. Herſan a marqué de ſon élevation à la Dignité de Chancelier. *Voila*, dit-il, *comme l'heurauſe vieilleſſe de Mr le Tellier ſe nourriſſoit de la gloire & de la vertu de ſes Fils, bornant à cet uniqne plaiſir toutes ſes eſperances. Alors il s'enfermoit dans le fond de ſa retraite comme dans un tombeau parſemé de Fleurs & de Couronnes, & s'y enterroit tout vif. Il n'avoit jamais affecté aucuns honneurs; alors il les écartoit tous avec ſoin, de crainte qu'une foule importune ne vinſt trou-*

bler la tranquillité de ſon inno-
cente vie. Précaution vaine!
LOUIS qui connoiſt ſi bien le
merite, qui le recompenſe ſi ma-
gnifiquement, l'appelle à la ſu-
prême Magiſtrature, & ce Prin-
ce nomme pour ſon Chancelier
celuy pour qui nous faiſions tous
des vœux ſecrets. L'homme qui
eſtoit tout au Roy par ſa fidelité
inebranlable, tout au Peuple par
ſon incroyable humanité fut éta-
comme un Mediateur entre le
Roy & le Peuple. En ce jour tant
ſouhaité, avancé par les prirees
& par les deſirs de tous les Fran-
çois, vit-on quelqu'un garder le

ſilence ? Quelqu'un put-il ren-
fermer ſa joye ? Y eut-il quel-
qu'un qui n'en donnaſt que de
feibles marques ? Qu'il ſoit, *diſions-nous, comme diſoient autreſois les Romains de leur Valere,* Qu'il ſoit le Juge de tous, luy qui eſt le meil-leur de tous; qu'il ſoit le Juge du Senat, luy qui n'a aucun defaut; qu'il ſoit l'arbitre de nos vies, luy dont la vie eſt ſans tache & ſans repro-che. *Ainſi ſe rejoüiſſoient en particulier & en public, les Grands, les Petits, les Amis & les Eſtrangers. Il eſtoit le ſeul qui ſembloit ſe chagriner des ca-*

resses que luy faisoit la fortune. Il rougissoit en quelque sorte, & faisoit presque des reproches à sa vertu, des grands, mais legitimes honneurs qu'on luy rendoit. Il se fit autour de luy un grand changement, mais il ne s'en fit aucun en luy. Dans son nouvel estat de vie, il garda toujours la mesme maniere de vivre, & la retenuë d'un homme privé. Quoy que Chancelier, il conserva toujours le mesme visage, le mesme esprit. Il fut toujours ce même LE TELLIER, serieux avec douceur, gay avec dignité, affable avec une severité caressante; chery des Grands, agrea-

ble au Peuple, ſimple ſans baſſeſſe, moderé ſans oſtentation, mais plus il eſtoit moderé, plus il attiroit nos reſpects, nos loüanges, nos admirations; plus nous nous empreſſions de l'honorer malgré toute ſa reſiſtance, au hazard d'exciter preſque ſa colere.

La Pieté exemplaire de Mr le Tellier dans ſa mort bienheureuſe faiſant le ſujet de la troiſiéme partie de cette Oraiſon Funebre, l'Auteur qui nous a peint ce grand comme toujours égal, toûjours moderé, nous fait un

Portrait admirable de ſon entiere reſignation dans ces derniers momens de ſa vie. Il dit que la France luy paroiſſant purgée par la défaite de l'Hereſie, ſur laquelle ſa main avoit ſervy à lancer la foudre, il jugea qu'il n'y avoit plus rien à faire pour luy, & qu'il craignit de dégenerer s'il faiſoit encore quelque choſe, & de ſoüiller par quelque action terreſtre, ſa main conſacrée par cette preſcription de l'Impieté. *Ce jour meſme*, dit ſon Traducteur, *fut le commencement de ſon éternité*

bienheureuſe, vers laquelle il s'avança toujours depuis à grands pas. Il revint malade en ceſte Ville, afin de mourir dans le ſein de ſa Patrie, mais il revint avec un jugement plus fort, à meſure que les forces de ſon corps diminuoient. Son eſprit n'eſtoit point uſé par l'âge, appeſanty par la maladie, éteint par la langueur; au contraire, recevant de nouvelles lumieres, & une nouvelle vigueur des années & de l'infirmité, non ſeulement il voyoit mourir ſon corps à chaque moment, mais meſme il ſe réjoüiſſoit de demeurer pour

n voir en quelque ſorte les fu-
erailles, & pour le conduire
reſque au tombeau. Mais ce
u'il y eut d'admirable en Mr le
Tellier, c'eſt que ne l'ayant pas
ſſez connu juſqu'alors, il
ous parut beaucoup plus éle-
vé, & beaucoup plus grand
ans la mort meſme. Nous a-
vions veu tres-ſouvent les de-
ors de cet homme, mais nous
'en avions preſque point encore
veu l'interieur. Il eſtoit telle-
vent fortifié de ſa modeſtie con-
re tout ce que la loüange hu-
vaine a d'attraits, qu'il ne vou-
loit pas luy-meſme ſçavoir com-

bien il estoit grand, & que les
autres ne le pouvoient sçavoir
qu'avec peine. Il est vray qu'il
luy échapoit tous les jeurs, ou
sans y penser, ou malgré luy,
comme des éclats & des étin-
celles de ses vertus cachées, mais
tout cela ne nous le montroit que
par parties, & ne l'exposoit
qu'en éloignement à nos admi-
rations. La mort seule qui en-
sevelit toutes les grandeurs, pla-
ça M^r le Tellier dans une espece
de nouveau jour. Elle luy arra-
cha les voiles dont il couvroit
ses bonnes œuvres; elle nous fit
connoistre son esprit celeste; elle

nous ouvrit le ſanctuaire de ſa ſainteté ſecrete ; enfin elle developa à nos yeux dans ce dernier acte de ſa vie, ſes vertus interieures, & renfermées avec tant de ſoin. Voilà, Madame, des traits d'éloquence qui font connoiſtre combien le Public eſt obligé à celuy qui a bien voulu nous donner en noſtre Langue cette belle piece de M. Herſan. Je n'ay point fait difficulté de les rapporter, ſçachant que l'admiration que vous avez toujours euë pour les grandes qualitez de feu M^r le Tellier,

vous les fera lire avec plai-
ſir.

Nous avons perdu depuis
peu de temps pluſieurs Dames
d'une naiſſance fort conſide-
rable. En voicy les noms.

Dame Suzanne Charlotte
de Gramont. Elle eſtoit veu-
ve de Meſſire Henry Mitte de
Chevrieres, Marquis de Saint
Chaumont, & Fille d'An-
toine de Gramont Thoulou-
geon, Souverain de Bidache,
Comte de Guiche & de Lou-
vigni, Capitaine de Cin-
quante hommes d'Armes de
Ordonnances de Sa Majeſté,

Gouverneur de Bayonne & des Païs adjacents, & de Claude de Montmorency, Fille de Louis de Montmorency, Seigneur de Bouteville & de Precy, Comte Souverain de Lusse, Chevalier de l'Ordre du Roy, Bailly & Gouverneur de Senlis, Vice-Amiral de France. Son ayeul estoit Philbert de Gramont, Comte de Guiche, tué au Siege de la Fere en Picardie. Son Frere aisné Antoine Duc de Gramont, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Sou-

verain de Bidache, Comte de Guiche & de Louvigni, Gouverneur & Lieutenant General aux Royaumes de Navarre & Bearn, Villes & Citadelle de Bayonne, Pays de Labour, & Saint Jean Pied-de-port, Colonel du Regiment des Gardes de Sa Majesté, est mort en 1678. & a laissé de Dame Françoise-Marguerite du Plessis de Chivry, de l'illustre Maison de Richelieu, Antoine-Charles de Gramont, à present Duc de Gramont & Pair de France, pourveu des mesmes Gouver-

nemens de Mr le Maréchal de Gramont ſon Pere. Madame la Marquiſe de Saint-Chaumont avoit encore pour Frere, Philibert Comte de Gramont, qui a épouſé Dame Eliſabeth Hamilton, Dame du Palais de la Reine, & pour Sœurs, Anne-Loüiſe de Gramont, mariée à Iſac de Pas, Marquis de Feuquieres, morte en 1666. & Françoiſe-Marguerite, Femme de Philippes, Marquis de Lons en Bearn. Feu Meſſire Henry Mitte de Chevrieres Marquis de S. Chaumont, & Comte

de Miolans, Mary de Dame Susanne-Charlotte de Gra-mont, estoit Fils de Melchior Mitte de Chevrieres, Mar-quis de S. Chaumont, Che-valier des Ordres du Roy, & d'Isabeau de Tournon, & Petit fils de Jacques-Mitte de Chevrieres, aussi Marquis de S. Chaumont, & Cheva-lier des mêmes Ordres, Gra-mont porte *écartelé au* 1, *d'or au Lyon d'azur, armé & lam-passé de gueules, au* 2. *&* 3. *de gueules à trois fléches d'or fer-rées & empenées d'argent, mi-ses en pal qui est Aster, au* 4.

d'Aure, qui porte d'or au Le-
vrier rampant de gueules, accolé
de ſable à la bordure de meſme,
chargée de huit beſans d'or ſur le
tout de gueules à trois faces on-
dées d'argent, qui eſt de Thou-
longeon, écartelé de gueules à
trois Jumelles d'argent, qui eſt
de Saint Cheron. Mitte Che-
vrieres porte *écartelé au* 1. *&* 4.
d'argent au ſautoir de gueules,
à la bordure de ſable chargée de
huit Fleurs de Lys d'or, au 2.
bandé d'or & de gueules de ſix
pieces, contre-écartelé de gueules
à un Aigle d'argent, au 3.
d'or à la bande de gueules,

contre-écartelé d'or au cheuron de ſable, ſur le tout d'argent à la face de gueules party d'azur.

Dame Marie de Neuville. Elle eſtoit veuve en premieres noces d'Alexandre de Bonnes, Comte de Tallart, dont eſt venuë Madame la Marquiſe de la Baume, & ayant épouſé enſuite Louis de Champlais, Marquis de Courcelles, elle en a eu Mr le Marquis de Courcelles, & Mr l'Abbé de Courcelles. Elle eſtoit Fille de Charles de Neuville, Marquis de Villeroy,

roy, Baron d'Alincourt, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Lyon & du Lionnois, Forests & Beaujolois, & de Jacqueline de Harlay, Fille de Nicolas de Harlay, Baron de Sancy, Colonel General des Suisses, & Petite-fille de Nicolas de Neuville, Marquis de Villeroy, Baron d'Alincourt, Seigneur de Magny, Ministre, Secretaire d'Etat, & Grand Tresorier des Ordres du Roy, & de Madeleine de l'Aubespine de Chasteauneuf, Fille de Claude de l'Aubes-

pine, Secretaire d'Etat. Le Frere aiſné de Madame la Marquiſe de Courcelles, eſtoit Nicolas de Neuville, Duc de Villeroy, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, Gouverneur de Lion, du Lionnois, Foreſts & Beaujolois, mort Chef du Conſeil Royal des Finances de Sa Majeſté, qui de Dame Madeleine de Crequi, ſeconde Fille de Charles Sire de Crequi, Duc de l'Eſdiguieres, Pair & Maréchal de France, a eu François de Neuville, Duc de Villeroy, Pair de

srance, Gouverneur du Lion-
oois, Forests & Beaujolois.
es autres Freres de cette
Marquise sont Messire Ca-
mille de Neuville, Archevef-
que & Comte de Lion, Pri-
mat des Gaules, Comman-
deur des Ordres du Roy, &
Lieutenant General au Gou-
vernement du Lionnois, Fo-
rests & Beaujolois, & Mef-
sire Ferdinand de Neuville,
Evesque de Chartres.
Et Dame Marie de Castelnau.
elle estoit veuve de Philbert
de Thurin, Marquis de Ce-
sin, Seigneur de Glay-les-

Eſtilleux , Rouperou , le
Mets , le Maréchal, Dordive,
S. Pierre, la Noüaille,& Sœu
de Jacques Marquis de Cal
telnau , Maréchal de France
Gouverneur de Breſt , iſſu d
l'ancienne Maiſon des Sei
gneurs de Caſtelnau en Bi
gorre , & mort en 1658. d'un
coup de Mouſquetade qu'i
receut à la priſe d'un For
prés de Dunkerque. Caſtel
nau porte *écartelé au 1. & a*
4. d'azur au Chaſteau d'argen
à trois dongeons couverts ave
leurs giroüettes , qui eſt Caſte
nau ; au 2. & 3. de la Loubere

qui eſt d'or à deux Louves de ſable, ſur le tout de Leves, qui eſt d'or à trois chevrons de ſable.

Dame Jeanne Licquet. Elle eſtoit Veuve de François Lanier, Baron de Sainte Gemme, qui avoit eſté employé pour le Roy en pluſieurs negociations d'Etat, en Portugal, vers les Suiſſes, & aurres Nations, dont il s'eſt fidellement acquitté, & eſt morte en la Ville d'Angers, âgée de quatre-vingt-trois ans. La Famille de Lanier, ancienne en ce lieu là, a don-

né plusieurs Chanoines &
Dignitez à l'Eglise d'Anger
des Presidens, Lieutenans Go
neraux, & autres Officiers a
Presidial & à la Senéchauss
d'Angers, & des Maires à l
Ville. Il y en a eu aussi plu
sieurs Conseillers au Gran
Conseil, & aux Parlemens d
Paris & de Bretagne. Elle e
alliée aux Ayrault, Grimau
det, Loüet, Boileve, Gou
reau, Constantin, de la Bru
netiere & autres. C'est de cett
Famille qu'est venuë Mari
Lanier, Veuve de François d
Montholon, Seigneur d Au

bervilliers, Doyen des Avocats du Parlement de Paris. Je croy vous avoir déja dit que c'estoit un homme illustre en sa Profession par sa grande probité, par sa capacité extraordinaire, & par sa naissance, estant le Chef de l'ancienne Maison de Montholon en Bourgogne, qui a donné un Cardinal, des Chevaliers de Malthe, des Ambassadeurs, deux Gardes des Sceaux, des Conseillers d'Etat, des Presidens au Mortier, des Conseillers & Avocats Generaux aux Parlemens

de Paris & de Bourgogne, des Maiſtres des Requeſtes, & autres diſtinguez par leurs merites. Lanier porte *d'azur à ſeize carreaux d'or poſez en ſautoir, cantonné de quatre Aiglettes d'argent.*

Je vous ay déja parlé aſſez amplement du Tremblement de Terre arrivé à Naples. Cependant comme les nouvelles Relations qu'on m'en a données ſont remplies de circonſtances que vous pouvez ignorer, je vous en fais part. On publie icy que le nombre des perſonnes qui

ont eſté accablées ſous la rui-
ne des édifices tombez, n'eſt
pas ſi grand qu'on l'a dit d'a-
bord, mais toutes les Lettres
parlent toujours de la meſme
ſorte.

A Naples le 8. Juin 1688.

SAmedy dernier 5. Juin : veille de la Pentecoſte, à 21. heures, le temps eſtant un peu obſcur, on reſſentit icy par l'eſpace d'un Credo *un horrible Tremblement de terre, qui fit craindre à chacun une mort prochaine & inevitable. Tout le monde commença à fuir dans les*

Places publiques, & à la cam-- pagne, les uns fermant à la hâte les maiſons & les Boutiques, & plusieurs les laiſſant ouvertes. Ce fut un deſordre inconcevable, puis que perſonne ne ſe trouvoit en ſeureté dans les maiſons ny dans les Egliſes, qui ont toutes eſté ébranlées & entre ouvertes, & qui tombent continuellement. Le magnifique Dôme de la grande Egliſe de la Maiſon Profeſſe des Peres Jeſuites eſt tombé, & a tué quatre de ces Peres qui eſtoient au Confeſſionnal. On ne ſçait pas le nombre des perſonnes qui ſe ſont trouvées accablées

sous les ruines d'une montagne de pierres qui composoient ce Dome, & dont le pavé de l'Eglise a esté remply. La cheute de ces pierres a perdu une Bibliotheque fort considerable, dont tous les Livres ont esté endommagez. Le Portail est aussi ebranlé & entre-ouvert, & le Clocher prest à tomber. Cette Eglise estoit le plus bel ornement de la Ville de Naples, toute revestuë de marbre, dorures, & peintures excellentes. Celles de la voûte entre autres, estoient du Cavalier Lanfranc, d'un prix inestimable, & il faudroit des sommes

immenſes pour la reſtablir. Une autre Egliſe des meſmes Peres, appellée le Vieux Jeſus, a eſté auſſi fort endommagée. Le Veſtibule & le Portail de S. Paul des Theatins, où il y avoit une ancienne Arcade du Temple de Caſtor & de Pollux, ſoutenuë de groſſes colomnes de marbre, ſont tombez entierement à la reſerve de quatre colomnes, & ont accablé un grand nombre de perſonnes, à cauſe du Marché qui ſe tenoit dans la Place qui eſt vis à vis. Un Dortoir de l'Egliſe des Saints Apoſtres, appartenant auſſi aux Theatins,

est tombé, & les autres edifices sont fort ebranlez. L'Eglise des Religieuses de S. Gaudioso est presque toute detruite, & le Refectoire de Saint Dominique Majeur, fondé par le Roy Charles d'Anjou, est tombé. Une partie de l'Église de Saint Laurent, de l'Ordre de Saint François, est aussi ruinée. Le Pupitre de Saint Pierre dans l'Archevesché, est tombé, & la muraille d'une grande partie de l'Eglise entre-ouverte. Un costé d'un Palais proche S. Dominique s'est precipité, & a tué plusieurs Porteurs de chaises dans

la Place, & autres. Enfin il n'y a ny Palais, ny Egliſe, ny maiſon particuliere qui n'ait eſté endommagée avec des breches & ouvertures viſibles, qui les mettent en danger de tomber à chaque moment.

Mr le Cardinal Pignatelli, noſtre Archeveſque, plein de zele & de pieté, alla viſiter & conſoler pluſieurs Monaſteres de Religieuſes affligées, & il accorda à tous les Religieux & Confeſſeurs qu'il rencontra, le pouvoir d'abſoudre des cas reſervez pour la veille & le jour de la Pentecoſte, & il enmoya le mê-

ac ordre à toutes les Egliſes où
s Preſtres confeſſoient. Ils y
eſterent toute la nuit, & dans
s ruës on ne vit que des Pro-
eſſions de toutes ſortes de Reli-
ions & Confreries, avec un
ombre infiny de Peuple, qui
ar toutes les marques d'une
vraye componction & d'un re-
entir ſincere, tâchoit d'apaiſer
a colere de Dieu. Les uns por-
oient de peſantes croix ſur les
paules, d'autres ſe chargeoient
e cou de chaiſnes de fer & de
roſſes pierres; d'autres répan-
oient des cendres ſur leurs teſtes,
u ſe couronnoient d'épines;

d'autres enfin se flagelloient d'une maniere tres-cruelle ; plusieurs enfans de l'un & de l'autre ſexe alloient en troupes la corde au cou, criant miſericorde par toute la Ville. Enfin il auroit fallu eſtre plus que barbare pour n'eſtre pas attendry d'un ſpectacle ſi touchant, & que les cris, les ſoupirs, la nuit & la confuſion rendoient plus affreux. La plusſpart de la Nobleſſe ſortit de Naples, & ſe tint à la campagne ſous des Tentes & des Baraques qu'on avoit dreſſées pour eſtre à couvert. Une infinité de Dames & d'autres perſonnes ſe

retirerent sous des Pavillons & dans leurs Carrosses au milieu des Places les plus amples.

Le lendemain, Dimanche de la Pentecoste, à neuf heures, c'est trois heures au matin, le Tremblement redoubla, mais d'une seule secousse qui dura longtemps. Elle fit tomber quelques édifices des plus endommagez. On continua les Confessions & Communions, & les Processions de mesme que le jour précedent. L'aprésdinée il arriva un Courrier de Benevent, Ville Papale à trente milles d'iey, qui nous apprit que cette Ville estois

entierement abiſmée du meſme Tremblement, avec perte de plus de ſix mille perſonnes, & qu'il n'en eſtoit pas reſté ſix cens en vie. Tout le Palais Archiepiſcopal eſt tombé, & a fait perir tous ceux qui y eſtoient, à la reſerve de M. le Cardinal Orſini de Gravine, Archeveſque, qui en eſt échapé comme par miracle, dangereuſement bleſſé à la teſte & à l'épaule.

Le Lundy 7. le Tremblement ſe fit encore ſentir à onze heures; c'eſt cinq heures au matin, ce qui fut cauſe qu'on vit les Proceſſions encore plus nombreu-

ſes qu'auparavant. Elles ſe rendent toutes à la Cathedrale, devant laquelle au milieu de la Place on a exposé le Chef, & une phiole pleine du ſang de Saint Janvier Martyr, Protecteur de la Ville, & M. le Cardinal Pignatelli, noſtre Archeveſque, qui eſt toûjours en oraiſon à une feneſtre de ſon Palais, donne la benediction au peuple à meſure qu'il paſſe.

Aujourd'huy Mardy 8. de Juin, on n'a reſſenty aucun tremblement de terre, mais la crainte & le trouble ne nous quittent point, & la terreur eſt ſi grande,

que de cinq cens mille personnes qui sont sorties de cette Ville, il n'y en est pas rentré cinquante mille. On entend proche de Naples un grand bruit, comme d'un Fleuve qui roule, sans qu'on puisse découvrir ny ce que c'est, ny d'où cela vient. M. le Marquis de S. Estienne, nostre Vice-roy, dont le Palais a esté fort endommagé, a fait estimer le dommage arrivé par la ruine des Edifices publics & particuliers, & les plus habiles Architectes assurent qu'il y a pour plus de dix millions d'écus ou Ducats de perte. On croit que le nombre des

Morts est de six mille. Il peut estre encore plus grand, parce qu'on en déterre à toute heure qui ont esté accablez par le renversement des Edifices. Ce matin on a trouvé deux Enfans, le Frere & la Sœur, de treize à quatorze ans, en parfaite santé dans les ruines de leur maison.

On a fermé presque toutes les Eglises, à cause du danger qu'il y a qu'elles ne tombent sur ceux qui y entrent.

On a eu avis que M. le Cardinal de Gravine s'est fait transporter à la campagne proche de Montesarchio, à huit milles de

Benevent, où il a fait conduire quelques Religieuſes échapées du tremblement ; mais toutes bleſſées, & quelques-unes moribondes. Cette Eminence preſche & conſole le Peuple dans une méchante cabane. Il n'y a eu qu'un ſeul de ſes gens tué, mais tous les autres ſont eſtropiez, & l'on confirme la deſtruction totale de la Ville de Benevent. Celles d'Averſa Salerne, la Cave, & quelques autres, ſont preſque entierement ruinées, & l'on apprehende la deſolation de la Calabre, cette Province eſtant fort ſujette aux tremblemens de terre.

Voicy l'Extrait d'une autre Lettre écrite à Rome le 15. de Juin.

Le Tremblement de terre se fit sentir en cette Ville le 5. de ce mois à 21. heures, mais si doucement que peu de gens s'en sont apperçeus, & il n'a causé aucun dommage. Hier il arriva icy un Courier de Naples, qui nous fit scavoir que ce Tremblement s'y estoit fait encore sentir le 11. & avoit jetté à bas quelques édifices déja ébranlez qui avoient causé la mort de plusieurs personnes. Il ajouta que le mesme jour il estoit survenu

une pluye ſi grande meſlée de greſle, qu'elle avoit entrainé pluſieurs Baraques, & cauſé de grands dommages, l'eau qui eſt entrée dans les crevaſſes des Baſtimens ayant achevé de les ruiner, de ſorte que cette miſerable Ville eſt en danger d'eſtre perduë ſans reſſource, plus de deux cens mille perſonnes l'ayant abandonnée, quoy que la pluſpart ſoient deſtituées de tout ſecours, ce qui met tout le Pays dans la derniere conſternation.

Ce Tremblement cauſe de grands prejudices à pluſieurs Seigneurs, & ſur tout au Duc de Mata-

V. Corafle di Fignatelli.

lone

lone ou Monteleon, qui perd la valeur de quatorze mille Ecus de rente par la ruine de ſon Palais, & de huit de ſes Terres ou Seigneuries qui ont eſté abiſmées. Le gros Bourg de Corito eſt du nombre, & l'on compte dix mille perſonnes des Vaſſaux de ce Duc qui ont pery dans cette funeſte occaſion. C'eſt un des plus grands Seigneurs d'Eſpagne; il eſt parent de M. le Cardinal Pignatelli dont il porte le nom. Par l'Alliance d'Hector Pignatelli avec Jeanne d'Arragon, Ducheſſe de Terranova, il a herité de grands biens dans le

Royaume de Naples, dont il eſt grand Chambellan, ſans parler des Terres qui viennent de ſon coſté, & qui ſont fort nombreuſes.

La perte que les Peres Jeſuites ont faite paſſe cinq cens mille écus. On ne reconnoiſt preſque plus rien dans l'Abaye de S. Severin, dont les Religieux ſe ſont diſperſez de toutes parts. La Chartreuſe de S. Martin, l'une des plus magnifiques que ces Peres ayent en Italie, eſt extremement endommagée, le tremblement ayant preſque renverſé toutes leurs murailles. Les Villes de Fano & de Faënza ont auſſi reſſenti de

rudes secousses, dont la derniere a beaucoup souffert ; il y en a mesme qui assurent qu'elle est presque ruinée. On dit qu'il n'est resté qu'une Eglise & une seule maison de toute la Ville de Benevent. L'on compte seulement cinq cens personnes échapées de six mille. On a éprouvé de grands fleaux de la colere de Dieu dans la campagne aussi-bien que dans les Villes. Il y a eu de grands orages sur la Mer, dont l'on pretend que le lit a esté agité par de rudes secousses, qui ont fait soulever les eaux. Une espece d'Ouragan s'est élevé sur terre,

avec des vents horribles qui ont renversé les Pavillons & les Casemates de ceux qui se sont refugiez à la campagne. La terre s'est entr'ouverte pour vomir des fleuves de flâmes soufrées, si puantes qu'elles infectoient tous les environs, & qui sembloient poursuivre ceux qui fuyoient des Villes. La pluye & la gresle ont presque tout ruiné les biens de la terre, & par un prodige qui n'est presque point marqué dans l'Histoire, on a vû naistre des Montagnes où il y avoit des Vallées, & il y a presentement des Lacs & des Val-

lées dans des endroits où nous avions vû des Montagnes. Un Pere Jesuite a mandé icy à un de ses Confreres, que deux Montagnes ont changé de situation, & sont aujourd'huy fort proches l'une de l'autre, au lieu qu'elles estoient fort éloignées auparavant, ce qui se peut justifier par l'Histoire, où l'on trouve que dans les Pays qui sont sujets aux violences de l'Ouragan, l'on n'y est pas surpris pendant que ces tempestes durent, d'y voir les Montagnes agitées & voguantes sur la terre, si je puis parler ainsi, de mesme que des

vaisseaux sur la Mer. L'Abbaye du Mont Cassin, quoy que bastie sur un roc, n'a pas esté exempte des secousses; elles ont esté si rudes, qu'en plusieurs endroits de cette Maison les voûtes & les murailles, sont entr'ouvertes.

Cette fameuse Abbaye, Chef d'une Congregation de S. Benoist en Italie, fut fondée par le Patriarche de son Ordre. Il y a peu d'Eglises dans le monde qui ayent tant de prerogatives, si l'on en croit quelques Historiens qui en ont écrit. Ils disent qu'elle a eu autrefois dans sa dépendance, quatre Eveschez, deux Du-

chez, autant de Prncipautez, & vingt Comtez; que sa Seigneurie s'étendoit dans trente-six Villes, deux cens cinquante Chasteaux, vingt-trois Ports de Mer, & trente-trois Isles. Je ne parle point des Bourgs, Villages, Fermes, Moulins, & Terres, dont le nombre va jusques à mille: c'est assez de remarquer que ces Religieux pretendent avoir eu autrefois mille cinq cens Eglises sous leur Jurisdiction. Si cela paroist extraordinaire pour une Abbaye, les Titres que les Abbez du Mont-Cassin ont pris ne sont pas communs. Ils se trou-

vent qualifiez de Patriarches de la Sainte Religion, Abbez du Sacré Monaſtere de Caſſin, Ducs & Princes de tous les Abbez & de tous les Religieux, Vice-Chanceliers du Saint Empire dans l'Italie, Chanceliers des Royaumes de Hieruſalem, des deux Siciles & de Hongrie; Comtes & Gouverneurs de la Campanie, des Terres de Labour, & de la Province Maritime, Vice-Empereurs, & Princes de Paix. *Quant à ce qu'on dit que le tremblement de Naples eſt le plus horrible tremblement de*

terre qui se soit vû ; je croy que c'est l'effet d'une frayeur qui grossit extrémement les objets, dans ceux qui sont témoins des accidens extraordinaires ; ou plutost la suite d'une facilité merveilleuse que nous avons d'encherir sur le naturel. On a de la complaisance de s'estre trouvé à des occasions singulieres. On se fait un merite de les augmenter, & c'est la source de l'inquietude que doivent avoir ceux qui travaillent à l'Histoire. La verité est que le tremblement de terre arrivé à Naples n'est pas de ces évenemens dont l'on ne peut

trouver de ſemblables dans l'Hiſtoire, puiis que ſans aller chercher bien loin, nous liſons dans l'abregé de la Byſantine de Nicephore, que la Terre s'eſtant ouverte de toutes parts en Syrie l'an de gracc 750. pluſieurs Villes furent abiſmées, d'autres renverſées, & quelques unes qui eſtoient ſur des hauteurs furent tranſportées dans des plaines éloignées de ſix milles de leur ſituation. *Ceux qui attribuent ce tremblement de terre dont le Royaume de Naples vient d'eſtre affligé, à une cauſe naturelle,*

pourroient bien se tromper, si ce
que l'on nous écrit est veritable
touchant la corruption generale
qui estoit dans ce Pays, où l'on
vivoit plus mal qu'à Sodome.
Un Religieux Carme de Na-
ples arrivé depuis peu à Rome, à
fait au Procureur General de son
Ordre, qu'on avoit apporté en
peu de jours six Hosties consa-
crées dans leur Convent. Un
Prestre Espagnol étably dans cet-
te Ville-là, estant touché des
remords de sa conscience, a con-
fessé qu'il faisoit trafic de ces
saintes Hosties qu'il vendoit un
écu piece, pour servir à des cho-

ſes abominables, & principale-
ment à des ſortileges qu'ils fai-
ſoient pour gagner au jeu & aux
Loteries. Il s'eſt trouvé juſques
à dix huit de ces Hoſties conſa-
crées, que des particuliers qui le
avoient achetées, ont reſtituée
à des Eccleſiaſtiques.

Comme vous avez quantité
de Curieux dans voſtre Pro-
vince, vous les pouvez aver-
tir qu'on vient d'imprimer
un Livre, qui apprend tout
ce que l'on peut ſçavoir de la
plus grande preſqu'Isle de
l'Univers, & de ce vaſte Pays

les Blancs, & des Noirs, qu'on dit avoir esté le fameux partage de Chan, Fils de Noé. M. de la Croix qui en est l'Autheur, l'a divisé en quatre gros Volumes in douze, & intitulé, *Relation universelle de l'Afrique Ancienne & Moderne*. Comme pour bien juger des parties, il faut connoistre le rapport qu'elles ont avec leur tout, aprés un discours preliminaire sur les Principes de la Sphere il donne une idée generale de l'Europe, de l'Asie, de l'Amerique, & des Terres Polaires, afin

v. Petis.

qu'on en puiſſe mieux diſtin-
guer l'Afrique. Pour cela il
fait graver le Siſteme du
monde ſuivant l'opinion l
plus receuë, un Globe ter-
reſtre, une Sphere, un Planiſ
phere & une Bouſſole, où il
marqué les noms des Vent
qui ſont en uſage ſur l'Ocean
& ſur la Mediterranée, ce qu
eſt d'une grande utilité pou
la Coſmographie, & pour le
Livres de cette nature. Il en
tre enſuite dans la Relation
univerſelle de l'Afrique, tan
ancienne, que moderne, ſelon
les Autheurs qui en ont le

mieux écrit, & il y ajoûte ce qu'il a pû reconnoistre de veritable & d'important dans quelques nouvelles Relations qui luy ont esté communiquées. Le premier Volume de ce grand Ouvrage contient la descriprion du Pays des Blancs, c'est à dire de l'Egipte, de la Barbarie, du Biledulgerid ou Numidie, & du Zahara ou Desert Le second traite du Pays des Noirs, qui comprend la Nubie, la Nigritie, la Guinée, &c. On apprend dans le troisiéme ce que c'est que la

haute & la basse Ethiopie, & le quatriéme fait connoistre les principales Isles qui sont situées aux environs de l'Afrique. On trouve dans ce mesme volume un grand détail de l'Isle de Malthe, & l'on y voit l'institution des Chevaliers de Saint Jean de Hierusalem, par Frere Gerard de Marregues, leur premier Grand Maistre, & leur progrés jusqu'au grand Maistre Caraffa qui gouverne aujourd'huy cet Ordre illustre. On y parle aussi de Madagascar, de l'étenduë de ses Provin-

ces, & des *Dians* ou Grands qui regnent maintenant en Souverains dans cette Isle, & qui pretendent estre descendus des Arabes. Les Agens de la Compagnie Françoise des Indes Orientales n'y ayant pas eu beaucoup de succés, l'Auteur en découvre la raison, & propose en mesme temps les moyens de s'y rétablir plus heureusement. Ce qui vous plaira sur toutes choses, c'est que l'on y voit un abregé historique de ce que le Roy a fait de memorable dans les Royaumes de Fez &

'e Maroc, dans les Repu-
liques de Salé, d'Alger, de
unis, de Tripoli, de Barca,
ans l'Isle & au Port de Chio,
ux environs des Dardanelles,
devant Genes, & sur toute
la Mediterranée à l'occasion
des Corsaires de Barbarie &
des Ennemis de l'Etat, avec
des Reflexions & des Remar-
ques tres-considerables sur
Madagascar & sur Alger. Il
est certain qu'on n'a point
encore veu de Relation de
l'Afrique si étenduë, si exa-
cte, & si bien circonstan-
ciée que celle-cy. La Chro-

nologie y eſt obſervée auſſi-
bien que l'ordre Geogra-
phique & Hydrographique.
On y voit la décadence des
Empires ; les revolutions des
principaux Etats ; la ſucceſ-
ſion & le changement des
plus illuſtres Familles ; la
politique & l'intereſt des
Souverains ; les ceremonies
nuptriales & funebres de cha-
que Nation ; les Mœurs, Loix,
Coûtumes, Gouvernemens,
Religions, Richeſſes, Lan-
gues Commerce, Habits,
Revenus, Nourriture de di-
vers Peuples ; la deſcription

du Terroir, des Montagnes des Forests, des Caps, des Costes, des Mers, des Lacs, Etangs & Marais, des Rivieres, des Fontraines, des Animaux, des Plantes, des Mineraux & Meraux; des Carrieres, des Salines; des Pierres pretieuses, & de quantité d'autres choses remarquables. Ainsi l'on peut dire qu'il y a dans cet Ouvrage de quoy satisfaire toutes sortes de personnes, particulierement les Princes, les Politiques, les Philosophes, les Medecins, les Missionnaires, les Negocians,

les Interessez de la Compagnie des Indes, & ceux qui veulent voyager par mer & par terre. L'autheur declare qu'il s'est servy principalement des Voyageurs François, Portugais, Hollandois & Flamans, & que Daper luy a fourny quantité de choses. Il a pris ce qu'il a trouvé de considerable & de conforme à la verité dans tout ce qu'ils ont écrit, & en a formé un Livre, qui bien que different de tous ses Originaux par l'ordre, la methode & le

laisse pas de contenir ce que les autres ont de bon & de solide ; il a mesme éclaircy des choses qui avoient paru jusqu'à present douteuses & chimeriques, & a fait connoistre qu'elles estoient veritables. Ce Livre est enrichy de plusieurs Figures en Taille douce, de Cartes de Geographie fort regulieres & armoriées suivant les Etats qu'elles representent, & de quantité de tables generales & particulieres de chaque Region. Le stile en est clair & propre au sujet, tout y est écrit suc-

tissement & de la maniere
qu'on prononce en faveur des
Provinciaux & des Etrangers,
& comme la lecture de ce
grand Ouvrage doit estre
d'une grande utilité, pour en
faire tirer plus facilement
tous les avantages qu'on
s'en peut promettre, on a
pris soin de le distinguer par
Livres, Chapitres, Sections &
Articles, avec le *Numero* à la
marge, & les matieres con-
tenuës en chaque page, afin
de servir de memoire locale
à ceux qui ne retiennent pa
aisement ce qu'ils ont leu

Il a esté imprimé à Lyon, aux frais du Sr Amaurry Libraire, & il se vend à Paris chez le Sr Guerout, Court-neuve du Palais, au Dauphin.

Le Pere Coronelli si connu par les belles Cartes qu'il nous a données depuis quelque temps, & dont je vous ay entretenuë dans plusieurs de mes Lettres vient de mettre au jour une grande Carte du Cours du Danube, que l'on trouve tres exacte. La partie Orientale de ce Fleuve est fort differente de ce qu'a pa-

ru

tu jusques à present, mais
vous devez estre persuadée
qu'il n'a pas fait ces change-
mens sans raison & qu'on luy
a donné là-dessus des Me-
moires qui viennent de bon-
ne main. Quelques personnes
ayant souhaité d'avoir les
plans ou profils des princi-
les Villes qui sont situées sur
le Danube ou aux environs,
on a cru devoir les satisfaire,
& l'on en a mis quelques uns
autour de cette Carte. Ou-
tre l'explication des prin-
cipaux lieux de chaque Ville,
vous y trouverez un petit

discours historique, qui ne vous déplaira pas, mais ce que vous devez sur tout remarquer, c'est une petite Carte du Détroit & des environs de Constantinople. Vous y verrez la situation des lieux de plaisance qui sont aux environs de cette fameuse Ville, & cette Carte doit servir beaucoup à l'intelligence des Relations nouvelles de la Turquie. Ceux qui voudront avoir plus en detail la Hongrie, l'Esclavonie, & la Dalmatie, prendront les Cartes particulieres que le Pere Coronelli en a

dressées, & dont je vous ay entretenuë dans ma Lettre du mois de May dernier. Je me contentay alors de vous dire en general qu'il avoit donné une Carte de France en une feuille, & qu'elle estoit fort estimée à la Cour, ce qui est veritable; mais aprés l'avoir examinée plus à loisir, j'ay remarqué qu'elle contient plusieurs particularitez qui ne sont pas mesme sur les plus grandes Cartes que l'on en a veuës. Celles-cy sont divisées en douze Gouvernemens generaux, & le Pere Coronelli a

trouvé plus à propos de diviſer la ſienne en Gouvernemens de Provinces, parce qu'on en a tous les jours beſoin, & que pour peu que l'on voye le monde, il ſeroit honteux de les ignorer. Il ne s'eſt pas contenté de marquer ces Gouvernemens Generaux de Provinces, il a mis auſſi les Places où il y a des Gouvernemens particuliers, ce qui n'avoit point encore eſté obſervé ſur aucune Carte generale, ny meſme ſur les Particulieres des Provinces. Comme le nombre de ces Gouvernemens particuliers eſt

fort grand, le Pere Coronelli
en peut avoir oublié quel-
ques-uns; ainsi on l'obligera
de luy en donner avis. Il faut
s'adresser pour cela au Sieur
Nolin qui vend & fait graver
toutes les Cartes de cet Au-
theur. Il demeure à Paris sur
le Quay de l'Horloge du Pa-
lais, à l'Enseigne de la Place
des Victoires.

Quelques douceurs que
l'on trouve dans l'amour,
elles commencent à n'estre
plus si sensibles dés qu'il les
faut acheter aux dépens de
l'interest. Cela se voit tous

les jours, & c'eſt ce que vous allez encore mieux connoiſtre par l'avanture qui ſuit.

Une jeune Demoiſelle, ayant de l'eſprit, & cherchant à voir toutes les perſonnes qui en avoient, ſe laiſſa gagner aux proteſtations d'un Cavalier fort bien fait, dont les manieres engageantes & honneſtes eurent pour elle un charme admirable. Il parloit bien, il écrivoit juſte, & faiſoit des Vers badins mieux qu'homme du monde. Il avoit d'ailleurs aſſez de bien pour pouvoir pretendre que ſa recher-

che ne déplairoit pas. Il s'engagea sur cette esperance, & s'apperceut en fort peu de temps que la Belle n'estoit pas fâchée qu'il s'engageast ; mais ce n'estoit pas assez qu'elle luy fust favorable ; elle dépendoit d'un Pere, qui n'ayant qu'elle d'Enfans, s'estoit mis en teste de la marier à sa fantaisie. Il estoit veuf, assez avancé en âge, & avoit vingt mille écus en argent comptant qu'il luy destinoit en attendant sa succession. Cette avance estoit connuë, & accommodoit le

Cavalier. Comme il y avoit grande égalité entre les parties du costé du bien & de la naissance, & que ses soins estoient receus assez agreablement pour luy donner lieu de se tenir seur du cœur de la Belle, il crut que pour estre heureux, il ne luy restoit qu'à faire parler au Pere. Il employa un de ses Amis, & par la réponse qu'on luy fit, il eut le déplaisir de connoistre qu'il s'estoit flaté. Le Pere le remercia par cet Amy de l'honneur qu'il vouloit faire à sa Fille, & le pria

de n'y point penser, parce qu'il avoit un autre dessein. Il la fit venir en mesme temps; & aprés une longue remontrance sur ce que les gens qui faisoient profession de bel esprit demeuroient toûjours dans un mesme estat, & ne songeoient point à leur fortune, il luy défendit de revoir le Cavalier. Elle voulut prendre le party de son Amant, mais plus elle fit connoistre qu'il avoit touché son cœur, plus il reitera ses défenses, avec menaces de luy ôter toute sa tendresse si elle

osoit luy desobeir. Il estoit imperieux, & il y auroit eu du peril pour elle à s'opposer à ses volontez. Ainsi elle n'osa plus recevoir aucune visite du Cavalier; mais comme l'amour s'augmente par la contrainte, elle trouva moyen de le voir chez un Amie, & leurs entreveuës furent si secretes, que le Pere ne put découvrir qu'ils se voyoient. Ils se promirent de s'aimer toûjours, & persuadez qu'avec le temps ils vaincroient l'obstacle qu'ils trouvoient à leur bonheur, ils s'affermirent dans

leur paſſion, tandis qu'ils feignoient d'en eſtre gueris. La Belle n'euſt pas laiſſé de ſe croire heureuſe, ſi elle euſt pu demeurer en cet eſtat, mais ſon Pere ne fut pas content de l'arracher à cequ'elle aimoit, il voulut luy faire épouſer un homme fort haïſſable, & qui n'avoit point d'autre merite que d'avoir déja du bien, & d'eſtre fort propre à en amaſſer. Il avoit de grands talens pour entrer dans les affaires, & il y eſtoit déja embarqué d'une maniere qui faiſoit juger qu'il iroit

loin La Belle pria ſon Pere de ne luy point envier le plaiſir de relier Fille & la reſiſtance qu'elle apporta à ſon mariage, ne luy fit que trop connoiſtre qu'elle aimoit toûjours le Cavalier. Il luy en fit des reproches, & luy dit d'un ton d'aigreur, qu'il ſçavoit mieux qu'elle ce qui eſtoit de ſes avantages, & qu'il n'aimoit pas qu'on luy reſiſtaſt. Si ce contre-temps la faiſoit ſouffrir, elle en trouvoit la peine moins rude par la joye de marquer à ſon Amant combien ſon

amour estoit sincere. Ces témoignages de fidelité augmentoient sa passion, & toutes les fois qu'il voyoit la Belle, c'estoient de nouvelles assurances de n'aimer la vie que pour le plaisir de luy conserver son cœur. Les choses estoient dans l'estat que je vous marque, lors qu'elle se fit une Amie d'une jeune Provinciale, dont elle avoit entendu vanter le merite. Elle estoit venuë de Normandie poursuivre un procés avec une Tante, & logeoit dans son quartier. Sa

beauté qui luy attiroit beaucoup de regards, estoit le moindre de ses avantages. Elle sçavoit peindre, elle chantoit bien, & estoit d'une vivacité d'esprit surprenante. Son honnesteté & sa douceur la faisoient aimer de tous ceux qui la voyoient, & il ne faut pas s'étonner si la Belle pour qui l'esprit avoit tant de charmes, prit pour cette aimable personne tout l'attachement dont on peut estre capable. Elles se voyoient presque tous les jours, & quelquefois même la Belle obtenoit qu'elle

en passast plusieurs chez son Pere, tandis que la Tante donnoit tout son temps à son Procureur. Cette amitié étant devenue fort tendre, la belle Provinciale entendit bientost parler de la violence que l'on vouloit faire à son Amie. Aucun malheur ne luy paroissant plus grand que celuy d'estre contrainte d'épouser un homme que l'on n'aime pas, elle luy conseilla d'estre toûjours ferme, & le Pere ayant voulu l'employer pour gagner sa Fille, il n'est rien qu'elle ne fist pour le dé-

courner d'une resolution si contraire à son repos ; mais s'il l'écouta sans se fâcher, il ne luy accorda rien. Outre qu'il pretendoit que sa Fille manquoit de respect pour luy par sa resistance trop opiniastre, il disoit toûjours qu'elle ne refusoit de luy obeïr, que pour se garder à un Amant qu'il ne vouloit pas qu'elle épousast, & cette pensée luy donnoit toûjours de l'emportement contre sa Fille. Son Amie s'efforçoit de l'adoucir, & un jour qu'elle combattoit ses sentimens

avec autant d'esprit que d'adresse, il luy demanda si elle voudroit se marier ainsi d'elle-mesme, malgré ceux pour qui elle seroit obligée d'avoir de la déference. Elle répondit agreablement qu'elle estoit fort à couvert d'estre tentée de se révolter de la mesme sorte ; que les Filles de Normandie estant la plus part sans aucun bien, n'avoient jamais à choisir, & que pour elle, elle venoit achever de se dégoûter du monde, par toutes les peines que causoit à sa Tante la poursuite d'un

Procés, pour aller à son retour se mettre dans un Convent On la railla sur le dessein qu'elle pretendoit avoir de se faire Religieuse, & elle dit d'un air assez serieux, que c'estoit le seul party qu'elle croyoit qu'il y eust pour une Fille, qui ayant de la naissance, n'avoit pas dequoy la soutenir. Tout son enjoüement & toute son éloquence ne purent tirer son Amie d'affaires. Le Pere ne se rendit point à ses raisons, & crut luy donner une grande marque de complaisance, en

luy promettant qu'en consi-
deration de l'interest qu'elle
témoignoit y prendre, il se-
roit deux mois sans presser
sa Fille, afin qu'elle eust le
temps de se preparer à l'obeis-
sance qu'elle luy devoit. La
Tante vint à bout de son pro-
cés, & l'aimable Provinciale,
aprés avoir fait ses derniers
efforts pour fléchir le Pere,
prit congé de son Amie avec
les plus tendres protestations
d'une amitié éternelle. Sitost
qu'elle fut partie il voulut
user d'autorité pour le ma-
riage de sa Fille. Elle eut

beau s'y oppoſer de toute ſa force, il convint de tout avec ſon pretendu Gendre, & luy donna jour pour la ſignature du Contrat. Sa Fille fort effrayée ne ſceut quel remede y apporter. C'eſtoit un ordre abſolu, perſonne n'avoit aſſez de pouvoir ſur luy pour le faire revoquer, & le ſeul moyen qu'elle voyoit pour ſe garantir de la violence, eſtoit de ſe retirer dans un Convent. Elle ne balança point à prendre cette reſolution. Son Amant l'en applaudit, & ſon Pere qui ne

ceut pendant quelques jours
ce qu'elle estoit devenuë, fut
ri irrité de son procedé, qu'il
protesta qu'il l'en puniroit.
ll apprit enfin dans quel
Convent elle estoit, par une
Lettre fort respectueuse qu'el-
le luy fit rendre, & qui luy
marquoit que lors qu'il s'a-
grissoit de sa liberté, & du
bonheur de toute sa vie, elle
voit cru que sans manquer
l'obeissance qui luy estoit
leuë, elle pouvoit prendre
party qu'elle avoit pris,
que comme elle seroit in-
xcusable de vouloir se ma-

rier malgré luy, il luy paroiſ
ſoit qu'il ne devoit pas s'at-
tribuer le pouvoir de la ma-
rier en dépit d'elle. Ce rai-
ſonnement fut pouſſé aupré
de luy par quelques Ami
qu'elle employa, & qui tâ
cherent de le faire demeure
d'accord qu'elle avoit agy en
Fille ſage, qui ne voulan
pas luy deſobeir en face, n
fa re ce qu'il exigeoit un pe
tyranniquement, avoit choi
pour ſe garantir de ſa colere
le lieu qu'il luy auroit luy
meſme donné pour retrai
s'il n'euſt pas voulu la ga

der auprés de luy. Il les écouta tranquillement, & toute la réponſe qu'ils en eurent, ce fut qu'il alloit faire un voyage, & qu'à ſon retour il feroit ſçavoir ſes intentions à ſa Fille. Il fut abſent pendant trois ſemaines, ſans qu'elle puſt découvrir ny quelles affaires l'avoient obligé de quitter Paris, ny en quel lieu il eſtoit allé. Aprés ce temps-là on luy vint dire qu'on la demandoit, & lors qu'elle ſe fut rendue au Parloir, elle fut fort étonnée d'y trouver la jeune Provinciale, qui luy dit

d'abord que non ſeulement ſon Pere la diſpenſoit de luy obeir ſur le mariage qui luy faiſoit tant de peine ; mais encore qu'il luy permettoit d'épouſer le Cavalier qu'elle aimoit. Une permiſſion ſi peu attenduë jointe au plaiſir de voir ſon Amie, la mit dans une joye incroyable. L'aimable Provinciale voyant qu'elle s'y laiſſoit emporter avec excés, luy dit qu'elle craignoit bien de ne la pas voir toûjours ſi contente; qu'il eſtoit vray que c'eſtoit elle qui avoit reduit ſon Pere à changer

changer de sentimens, mais qu'elle n'avoit pu se rendre maistresse de son esprit qu'en consentant à estre sa Femme; qu'il estoit venu la chercher exprés pour luy proposer ce mariage; que ses Parens l'avoient agréé, & que comme il estoit fort naturel de se tirer d'un estat fâcheux quand on le pouvoit, son peu de fortune ne luy avoit pas permis d'examiner l'inégalité de l'âge; qu'aprés tout, puis qu'il avoit deu se remarier, il valoit autant qu'elle fust sa Belle-mere, qu'une autre per-

ſonne qui n'auroit pas eu toute l'amitié & tous les ménagemens qu'elle auroit pour elle. La Belle apprit avec beaucoup de ſurpriſe que ſon Pere s'eſtoit vangé d'elle par un ſecond mariage, & jugea en meſme temps que les belles qualitez de ſon Amie avoient contribué à cette vangeance. Cependant comme le mal eſtoit ſans remede, & qu'on l'aſſuroit qu'il ne ſeroit plus contraire à ſa paſſion, la joye qu'elle en reſſentit l'occupa entierement, & elle ne ſe remplit que des

l'idée de ſon bonheur, ſans ſonger au préjudice qu'elle recevoit du coſté de la fortune. Son Amant ne receut pas cette fâcheuſe nouvelle avec autant de tranquillité. Il ſe ſervit de la liberté qu'on luy donnoit de la voir, pour luy témoigner le déplaiſir qu'il avoit de ce que ſa fermeté à réſiſter à ſon Pere avoit eſté cauſe qu'il ſe fuſt remarié, & les aſſurances qu'il luy avoit tant de fois données d'une éternelle conſtance, ne purent tenir contre le changement arrivé dans ſes affaires. Il

ſceut que le Pere, avant que d'épouſer la Provinciale, luy avoit donné les vingt mille écus qu'il deſtinoit à ſa Fille, & on ne pouvoit luy retrancher cette avance, ſans que ſon amour diminuaſt. La Belle qui avoit de la fierté, aprés luy avoir marqué qu'elle liſoit dans ſon cœur, l'abandonna à la baſſeſſe de ſes ſentimens, & s'épargna les reproches qu'elle euſt pu luy faire avec beaucoup de juſtice. Il ne rompit pas entierement avec elle, mais la froideur de ſes ſoins luy faiſoit

assez connoistre ce qu'elle en devoit attendre, & cette froideur augmenta beaucoup sitost qu'il fut seur de la grossesse de sa Belle-mere. Ce fut alors qu'elle prit une resolution digne d'elle. Sans plus vouloir revoir son Amant, elle demanda l'habit de Religieuse, & il ne fit aucune démarche pour la détourner de ce dessein. Ce procedé acheva de la détromper du monde. Elle le quitta sans aucun regret. & un an aprés, elle fit profession avec un détachement qui édifia tous

ceux qui furent témoins de cette ceremonie. Le Cavalier que l'interest gouvernoit, a pris une Femme qui luy a donné beaucoup de bien, mais qui n'est considerable ny par la beauté, ny par l'esprit, ny par la naissance.

Je vous ay entretenuë plusieurs fois de l'Academie de Villefranche, dont Mr l'Archevesque de Lyon est Protecteur. On y a receu depuis peu de temps un Academicien d'un grand merite. C'est Mr Bernard de Hautmont, de Saumur. Il doit vous estre

connu par diverſes Pieces qu'il a données au Public, & qui ont receu beaucoup d'approbation, entre autres un Poëme Heroïque à la loüange du Roy, & un Idille à Madame la Dauphine. Voicy le compliment qu'il fit à M^rs de l'Academie de Villefranche, le jour qu'ils le receurent dans leur Academie.

MESSIEURS,

Quand je conſidere l'illuſtre Titre d'Academicien & les qualitez extraordinaires qu'il faut

avoir pour le soutenir dignement, ce n'est, je vous l'avoüe, que d'un pas timide & tremblant que j'ose m'avancer pour prendre une place que je croy si peu meriter. En effet, Messieurs, je me trouve si fort au dessous des Eloges que vous me donnez, & du rang dont vous daignez m'honorer, que bien loin que ce choix fasse naistre aucune presomption dans mon esprit, il y jette au contraire une confusion secrete de n'avoir pas dequoy repondre pleinement à vostre estime, ny dequoy remplir une place que tant d'autres pourroient

occuper plus juſtement. Cepen-
dant la foibleſſe que je me ſens
de ce coſté-là ne diminuë en au-
cune maniere l'extréme recon-
noiſſance que je vous dois ; &
ce qui me donne la hardieſſe
d'accepter avec un ſenſible plaiſir
l'honneur qu'il vous a plû de me
faire, c'eſt que je ſuis perſuadé
que parmy tant de qualitez
éminentes de ſçavoir, de probité,
& de vertu qui rendent voſtre
Compagnie ſi celebre & ſi re-
commandable, il n'y en a point
qui y brillent avec plus d'éclat
que le zele dont elle eſt animée
pour la gloire & la Sacrée Per-

ſonne de noſtre incomparable Monarque. C'eſt par cet endroit, Meſſieurs, que je me flate de quelque merite, & que j'oſe eſperer parmy vous ce rang que le manque des autres qualitez neceſſaires pouvoit m'y faire refuſer avec juſtice ; & ſi ma Muſe & jeune & temeraire a déja oſé prendre l'eſſor, & ſe laiſſer emporter à l'ardeur ambitieuſe dont elle brule pour la gloire de ſon Roy, qui n'oſera-t'elle point ſe promettre lors qu'elle ſe verra ſoutenuë de voſtre Zele, êclairée de vos lumieres, encouragée pas vos

exemples, & conduite par vos conſeils ? C'eſt dans voſtre ſçavante Academie qu'elle trouvera une vive ſource de pureté, de politeſſe, de ſçavoir & de verité ſolides. C'eſt là qu'elle ſe nourrira d'un feu pur & brillant qui ne s'eſteindra qu'avec la vie, & c'eſt aux yeux de cet illuſtre Prelat qui y preſide, & qui l'honore de ſa haute protection, qu'elle s'efforcera de vous plaire, ne ſe propoſant pour but que l'imitation de ſon zele, de ſa pieté, & de tant d'autres qualitez excellentes qui enrichiſſent ce Genie ſublime, &

qui l'élevent si fort au dessus des autres. Quelle gloire, Messieurs, & quel avantage de voir à vostre teste l'auguste Primat des Gaules, dont la haute Naissance égale le merite extraordinaire, & qui par un assemblage de mille vertus éclatantes brille comme un Astre dans l'Eglise, & repand en mesme-temps sur cette Assemblée une lumiere vive & feconde qui la rend si venerable ! Que pourroit-elle souhaiter davantage? Quel appuy plus ferme & plus solide, & quelle affection plus forte pour ce qui regarde

tous ſes intereſts? La France n'oublira jamais ce qu'elle doit aux Heros de ſon illuſtre Maiſon, & cette heureuſe Academie ne perdra jamais la memoire des bienfaits de ſon grand Protecteur; & ſi les François doivent à ſon glorieux Frere l'éducation de noſtre Monarque, c'eſt à ſon digne Chef que cette fameuſe Academie eſt redevable de ſa ſplendeur & des graces & des privileges dont il a plû au Roy de la favoriſer. C'eſt enfin l'heureux Canal par où coulent dans ſon ſein les Benedictions dn Ciel & de la Terre; ce ſont les

Benedictions répanduës sur chaque membre de cette Compagnie qui en entretiennent l'union & la parfaite intelligence, qui en bannissent les divisions qu'on voit regner ailleurs avec tant de scandale, & qui n'en formant qu'un Corps ne l'animent que d'un mesme esprit, de pieté envers Dieu, de zele pour la gloire du Roy, & de reconnoissance immortelle pour son genereux Protecteur. Permettez moy, Messieurs, de pousser icy des vœux pour la conservation d'une teste si chere, & de redoubler mes prieres avec les vostres pour la

ſanté precieuſe de noſtre Auguſte Momarque. Veüille le juſte Ciel, aprés l'avoir comblé de toutes les vertus Heroïques & Chreſtiennes, aprés l'avoir rendu les delices de ſes Peuples, la terreur de ſes Ennemis, l'Arbitre des Nations & le Reſtaurateur de l'Egliſe, continuer ces mémes Benedictions ſur toute la Maiſon Royale; qu'elle ſoit comme une tige dans le monde Chreſtien feconde en Heros qui ſoient dignes de luy commander, & que ſa durée enfin égale celle de tous les Siecles. Je ſuis perſuadé que nos juſtes vœux ſeront exaucez; ils

ſont agreables au Ciel, & le Monarque pieux qu'il nous a donné nous en doit eſtre un preſage infaillible. C'eſt maintenant, Meſſieurs, qu'en marchant ſur vos traces, j'ay reſolu de conſacrer toutes mes veilles à la loüange de ce Heros. C'eſt parmy vous que j'eſpere deſormais trouver cette éloquence vive & pure qui reponde à la dignité d'un ſujet ſi grand & ſi relevé, & c'eſt par cet endroit qu'en ſatisfaiſant à mon devoir, & à mon inclination naturelle, j'ay deſſein de marquer au ſage & docte Prelat qui preſide

à cette Assemblée mon zele & montres-profond respect, & en mesme temps ma tres-humble reconnoissance à vostre illustre Compagnie de l'honneur qu'elle me fait en ce jour, que j'estimeray le plus heureux & le plus glorieux de ma vie.

Je vous marquay il y a un mois que le College de la Nation Ecossoise étably à Paris, avoit fait de grandes réjoüissances pour la naissance du Prince de Galles, mais je ne vous le dis qu'en general. Comme les marques qu'il

donna de ſa joye ſont parti-
culieres, vous ſerez bien aiſe
d'en apprendre le détail. Mr
Innelè, Principal de ce Col-
lege, avoit choiſi le 8. de
Juillet, jour de Sainte Mar-
guerite, Reine & Patronne
d'Ecoſſe, pour celuy de cette
Feſte. Elle commença dés le
matin par les prieres que l'on
fit dans la Chapelle, & le
ſoir tout ce qu'il y avoit icy
de perſonnes de qualité des
trois Royaumes, ſe rendirent
au College des Ecoſſois,
pour prendre part au Specta-
cle qu'on y avoit preparé.

Il estoit composé d'un feu d'artifice & d'une grande illumination, & accompagné d'une haute Piramide, ornée de Devises & d'Emblêmes, à l'honneur de leurs Majestez Britaniques, & du jeune Prince. La base de la Pyramide ou plustost de l'Obelisque estoit quarrée, & avoit sept pieds de large, & vingt-sept de haut, sans y comprendre le cœur posé sur la pointe qui estoit de trois pieds, ny le Piedestal qui en avoit douze de hauteur, de sorte que toute la machine s'éle-

voit jusqu'à cinquante-deux pieds. Tout cet Obelisque, dont les trois costez avoient esté remplis d'Inscriptions, d'Armes, de Figures & de Devises, & ornez de Festons, de Cartouches & de feuillages, estoit éclairé en dedans d'un nombre infiny de Lampes, dont la lumiere faisoit paroistre tous ces ornemens. Le Piedestal estoit construit de la mesme sorte, mais il ne paroissoit qu'en face, & d'un seul costé, son épaisseur estant dérobée par la muraille sur laquelle posoit un des costez

ou la face de l'Obelisque,
derriere lequel on avoit ran-
gé trente-six Boëtes, dont on
fit plusieurs décharges. De-
vant ce mesme Obelisque il y
avoit trois grands Soleils qui
tournoient sans cesse, & le
cœur qui avoit esté placé
dans le haut, & que l'on
voyoit toujours brûler, re-
presentoit l'ardeur des vœux
de tout le College pour la
prosperité du jeune Prince,
qu'ils qualifioient Prince d'E-
cosse, & Duc de Rhotesay,
aussi-bien que Prince de Gal-
es. Le long des murs de la

place qui estoit derriere l'Obelisque, on avoit allumé des Lampes, aussi-bien qu'aux quatre rangs des Fenestres qui sont sur la façade du College, ce qui faisoit un effet tres-agreable. Deux pyramides couvertes de trophées s'élevoient aux costez de l'Obelisque, sur le piedestal duquel estoit cette Inscription en lettres d'or transparentes.

PRINCIPI IVVENTVTIS
MAGNÆ BRITANNIÆ
Votis Populorum debito

Tranquillitati Regnorum dato,
Religionis firmamento,
SPEI PUBLICÆ
Collegium Scotorum Parisiense,
His Ignibus festive
FERIATUR,
Piura pro Regia Domo
Non minus flagranti corde
JACULATUM.

Sur la face de l'Obelisque qui regardoit le College on voyoit la Figure de la Religion haute de six pieds, tenant d'une main la Croix & de l'autre des flammes ardentes. Elle estoit accompagnée

d'une autre Figure de meſme grandeur, repreſentant l'Eſperance, marquée par une anchre à ſes pieds, & par un Oiſeau qu'elle tenoit ſur le poing. Plus haut eſtoit un Cartouche orné, avec cette Inſcription.

JACOBO MAGN. BRITAN. REGI,

VERO FIDEI DEFENSORI,

Domum auctam,

SVCCESSION. CERTAM,

SPES RATAS,

CLIENS,

Collegium Scotorum Pariſinum

GRATULATUR.

On

On y voyoit auſſi un Enfant en maillot, couché ſur un grand carreau de velours à groſſes houpes d'or, le tout entouré du Collier d Ecoſſe, ou de S. André, compoſé de Chardons avec la Medaille de ce Saint, & ces mots en haut, *Cuſtodia fida Cubilis.* & en bas, *Nemo me impune laceſſet.* Ce même Enfant ſe voyoit encore emmailloté, & poſé de la même ſorte, le tout entouré de l'Ordre de la Jarretiere ſans la Deviſe ordinaire, & plus bas ces mots, *Honny ſoit qui mal luy penſe.* Le reſte des orne-

mens de la face consistoit en
deux Devises. Une Coquille
ou nacre de Perle ouverte,
& montrant une grosse Perle
posée sur le bord de la Mer,
faisoit le corps de la premie-
re, avec ces paroles *Cælis nu-*
tricibus, sur ce qu'on pretend
que la Perle est une produ-
ction de la rosée du Ciel. Le
corps de l'autre estoit un
Chardon, Devise ancienne
des Rois d'Ecosse, & pour
ame, *In mei præsidium.*

Les ornemens du costé
droit de l'Obelisque estoient
les Armes du Roy de la gran-

de Bretagne, & cinq Devi-ſes.

I. Un Elephant qu'on dit que la Mere porte dix ans, & qui en vit trois cens, avec ces paroles, *Lente venit, ſed durat in ævum.*

II. Une Chardon, *Si colas, manſueſcet.*

III. Une Etoile *Favens hinc Sidus amïcis.*

IV. Une Comete. *Hoſtibus hinc terror.*

V. Un Chardon. *Non pungit ni attrectes.*

A coſté gauche de l'Obeliſque, eſtoient les Armes

de la Reine de la grande Bretagne, écartelées de l'Empire, de Ferrare, de Modene, & d'Este, avec ces paroles de Lucain, *Mutinæque labores Accedunt fatis*, pour montrer par une allusion combien l'accouchement d'une Princesse de Modene a contribué au bonheur de l'Angleterre. Il y avoit encore quatre Devises.

Est.

I. Une Licorne trempant le bout de sa corne dans une fontaine, avec ces mots, *Extinguam quodcumque nocet*. On sçait que les Animaux d'A-

frique n'oseroient boire des
eaux infectées par les Serpens,
qu'aprés que la Licorne les a
purifiées par sa corne & par
son essay.

II. Un Soleil naissant, *In publica commoda & Infans.*

III. Un Chardon. *Armatus, sed saluber intus.* La Medecine se sert beaucoup de la graine de Chardon benit.

IV. Un Soleil naissant. *Forti mox luce calebit*

Le Feu fut tres-beau, & fit un effet qui satisfit extremement ceux que ce Spectacle avoit attirez en foule. Il fut

fuivy d'une magnifique Collation ſervie en ambigu dans la Salle du College, par ordre, & aux dépens de M Talon, Secretaire du Cabinet du Roy, qui dans toutes les occaſions témoigne beaucoup de reſpect pour Sa Majeſté Britannique, & de zele pour la Religion dans les Miſſions d'Ecoſſe & d'Irlande. Je vous envoye la Planche qui a eſté gravée de ce Feu. Vous y trouverez marqué tout ce que je vous ay dit de la face de l'Obeliſque.

Milord Stafford, qui en


Cœlis nutricib.
Iacobo II. Mag. Brit. Rege
Domum auctam
Successione certa
Spes ratas.
Chiens.
Colleg. Scot. Paris.
Gratulatur.
Principi juventutis Mag. Brit.
Votis populor. debito
Tranquilitati regnor. data
Religionis Securitati
Spei publica.
Colleg. Scotor. Paris.
His ignibus feriatur
Plura pro Regia domo
Non min flagrati corde
Iaculatum.
COLLEGIVM · SCOTORVM · PARISIENSE

toutes sortes de rencontres s'est toujours fait un plaisir de faire connoistre l'interest qu'il prend à la gloire & aux avantages de sa Patrie, fit icy le 4. de ce mois une grande Feste pour cette mesme naissance. On tira un fort beau feu d'artifice dans la Place qui est devant la terrasse de son Jardin. La Façade de son Hostel estoit illuminée par un grand nombre de Lustres qui renvoyoient la lumiere dans des glaces de Miroir, & par des Lanternes concaves d'une invention

ſinguliere. Ces Lanternes ſembloient ne ſervir qu'à l'ornement des Armes & des Deviſes qui eſtoient expoſées au deſſus de la porte, au milieu d'un Arc de triomphe ſur lequel eſtoit un Globe ſemé de Lys & de Roſes avec un Bouquet au deſſus des meſmes Fleurs liées enſemble, & ces paroles, *hoc nexu ligatur orbis*, pour ſignifier par ces deux Fleurs diferentes qui ſont les Armes de France & d'Angleterre, que l'union des deux Nations ſera toûjours redoutable. Ces mots,

Dieu & mon droit qui ſont la Deviſe du Roy d'Angleterre, eſtoient ſur ces Armes. On liſoit ce vers Latin dans une Banderole qui eſtoit ſur celles de la Reyne d'Angleterre.

Ortu magna, viro major, ſed maxima partu.

Pour faire connoiſtre que ſi cette Princeſſe eſt grande par ſa Naiſſance, elle eſt encore plus grande par ſon mariage, & tres-grande par le Prince qu'elle donne à l'Angleterre. Une autre Banderole eſtoit ſur les Armes de ce jeune Prince, avec une Deviſe qui

convenoit parfaitement à ce qui faisoit ce jour là le sujet de la Feste de Milord Stafort & de l'alegresse publique. Au travers de cette Decoration on vit couler pendant tout le jour des sources de Vin qui attirerent le Peuple de toutes parts. Les avenuës de l'Hostel de ce Milord étoient gardées par un grand nombre de Suisses & par des Archers de Ville, afin que les Personnes considerables qui estoient priées de cette Feste, y pussent entrer sans que la confusion les incommodast.

L'allée, les cours & les escaliers estoient remplis d'illuminations, & les appartemens richement meublez, comme ils le sont ordinairement. Il n'y avoit d'augmentation que le nombre des Lustres & des Girandoles. L'Assemblée estoit fort belle, & de personnes choisies. On y vit entr'autres M le Prince & Madame la Princesse de Mekelbourg, Madame la Princesse d'Izenghien Madame la Duchesse de Valentinois, Madame la Maréchale d'Estrées, Mr l'Envoyé d'An-

Vilain

Grimaldi

gleterre & Madame ſa Femme, Mr le Comte de Morſtein, pluſieurs Milords Anglois, & autres Perſonnes de la premiere qualité des deux Royaumes. Aprés que tout ce beau monde ſe fut promené dans les Appartemens, dont on admira la magnificence & la richeſſe, on entra dans une Salle où eſtoit une Table à fer à cheval couverte d'une quantité prodigieuſe de Mets, de confitures ſeches & liquides, & de tout ce qui peut compoſer un magnifique Ambigu, avec une abon-

dance extraordinaire de Vins exquis, & de toutes sortes de liqueurs. Aux coins de la Salle estoient des Bufets chargez de Pyramides de fruits & de confitures, sur de petits Paniers dorez ou argentez, & parsemez d'une infinité de Fleurs Outre cette grande Table il y en eut de particulieres pour les Appartemens qui se trouvoient au dessus du Balcon preparé pour voir le feu. Tout y fut servy tres-proprement & en abondance, & rien n'y fut épargné que l'eau, que l'on jugea à propos de bannir de

cette Feste. Aprés la collation, Milord Stafford distribua aux Conviez quantité de Medailles d'argent, qu'il a fait fraper pour éterniſer la memoire de cette heureuſe Naiſſance. D'un coſté eſt un Hercule qui écraſe des Serpents dans ſon Berçeau avec ces mots, *Monſtris dant funera cunæ*, & dans le revers on voit les armes du Prince de Galles. Ce ſont trois panaches dans une Couronne; on lit ces mots au deſſous, *fulta tribus metuenda corona.* Ces trois Panaches furent

ajoûtées aux Armes des Fils aiſnez des Rois d'Angleterre, par le Prince Noir, Fils d'Edoüard III. qui ayant gagné la Bataille contre le Roy de Boheme, & l'ayant tué de ſa propre main, oſta de ſon caſque trois panaches qu'il porta enſuite dans ſes Armes, en y ajoûtant ces mots, *Ic dien*, qui veulent dire, *Je ſuis ſujet*, pour marquer qu'il combattoit pour le Roy ſon Pere. Aprés la diſtribution des Medailles, cette illuſtre compagnie ſe rendit ſur les Balcons d'où

l'on devoit voir le Feu. Le Theatre estoit sur six grands pilliers revestus de colomnes & de pilastres marbrez, avec leurs chapiteaux dorez, & des festons tout autour. On y voyoit un Neptune avec son Trident, & les quatre Elemens estoient aux quatre costez, avec des paroles qui convenoient à chacun. Le Feu y estoit representé par l'Enfer, *Religione Infernum terruit*; l'Air par le Ciel, *Pietate cœlum meruit*; l'Eau par la Mer, *Mare sub ipso tremuit*, & ces autres mots faisoient

connoiſtre la Terre, *Fortitudine terram domuit.* Sur chaque Element eſtoit repreſentée la Vertu par laquelle le Roy d'Angleterre s'y eſtoit rendu puiſſant. Au travers de toutes ces Figures on découvroit la veritable Religion, avec ces mots, *Suæ tenax, alienæ indulgens*, pour dire que ce Monarque eſt fortement attaché à ſa Religion, quoy qu'il ſoit indulgent pour les autres. Sur le devant du Theatre paroiſſoit une Hydre avec ſes ſept teſtes abattuës, & ces mots,

Fatalia monstris, pour signifier que ces roses, & tout ce grand appareil marquoient la destruction des monstres. Le Peuple s'estant assemblé avec une foule extraordinaire, cent Boëtes qu'on avoit déja tirées à six heures du matin, & à midy pour annoncer cette Feste, furent tirées de nouveau pour avertir que l'on alloit allumer le Feu. Il fut precedé de quatre-vingt-dix fusées volantes du premier ordre, & dura long-temps avec l'admiration d'un nombre infiny de Spectateurs, qui

s'en retournerent fort satisfaits de ce grand Spectacle. Il ne finit qu'à une heure aprés minuit, & depuis huit heures jusqu'à la fin, il y eut un concert de toutes sortes d'Instrumens. Les Timbales, les Hautbois, les Trompettes, & les Violons se firent entendre pendant tout ce temps. Mr Tonti, Gentilhomme Italien, estant prié par des Dames de faire des Vers sur la magnificence de cette Feste, dont il avoit esté convié, fit ceux-cy en *In promptu*. On les trouva fort galans, & ils meriterent

que vous les voyiez.

Vous celebrez, Staffort, par mille
& mille feux
Le plaiſir qu'on reſſent de l'auguſte
naiſſance
D'un Prince qui comble nos vœux,
Et de qui l'heureux ſort flate noſtre
eſperance.
L'éclat de tant de feux divers
Marque ſes grandes avantures,
Et leurs bruits differens ſont tout
autant d'augures
Du bruit dont ſes hauts faits rem-
pliront l'Vnivers.
Dans cette Feſte incomparable
Voſtre Hoſtel retentit de concerts le
plus doux;
L'ordre, les ornemens, les Medailles
la Table;
Tout eſt digne de luy, tout eſt digne
de vous.

Milord Staford avoit choisi le 4. Aoust pour donner ces marques de son zele & de sa joye, parce qu'en Angleterre, où l'on n'a point retranché les dix jours qu'on a retranchez en France, il estoit ce jour-là le 25. de Juillet, & par consequent celuy de la Feste de S. Jacques, dont Sa Majesté Britannique porte le nom. La Maison de ce Milord est une des plus anciennes & des plus illustres de ce Royaume-là, & comme elle a eu plusieurs alliances avec la Couronne, il porte au pre-

mier quartier les Armes d'Angleterre, mais eſtant venu en France pendant les derniers Troubles, & la pretenduë conſpiration des Catholiques, il a cru qu'il ne devoit pas les mettre pour ne point faire d'éclat. Lors qu'Edoüard III. qui commença à regner en 1326. établit l'Ordre de Saint George ou de la Jarretiere, un Milord Stafford, dont eſt deſcendu Milord Stafford d'aujourd'huy, fut l'un des vingt-quatre Gentilshommes des plus qualifiez du Royaume;

qu'il choisit & qu'il appella les Fondateurs de la Jarretiere.

Un autre Milord de ce mesme nom, fut Tresorier de la Maison du Roy Edoüard le Confesseur, qui ayant vescu en perpetuelle continence avec Edgire sa femme, mourut en 1066. laissant sa Couronne à Guillaume, Duc de Normandie. M^r le Cardinal Howard est Cousin Germain de Milord Stafford, ainsi que l Envoyé Extraordinaire d'Angleterre à Rome. Celuy qui est en la mesme qualité auprés de Sa Majesté Catho-

lique eſt Cadet de ce Milord.

On a eu icy nouvelles que Mr le Cardinal Howard de Norfolk, que je viens de vous nommer, fit auſſi de grandes réjoüiſſances à Rome le Samedy 24. de Juillet, pour la naiſſance du jeune Prince de Galles. Toute la façade de ſon Palais fut illuminée de Flambeaux, on tira divers artifices ; il y eut des Fontaines de vin, & on fit rôtir un Bœuf entier, remply de poulets, de chapons, de dindons, & autres volailles, qu'on abandonna au Peuple ; aprés

aprés qu'il fut cuit. On avoit fait élever exprés dans la Place publique un grand foyer de braise, au dessus duquel le Bœuf rotissoit à une broche, dont les bouts que deux hommes faisoient tourner, estoient faits en forme de roües.

Le lendemain M l'Envoyé d'Angleterre qui porte aussi le nom de Howard, fit de pareilles réjoüissances. On rôtit aussi un Bœuf devant son Hostel, & il fut abandonné à ceux qui en voulurent manger. Ces sortes de Ceremonies se pratiquent en Angle-

terre dans toutes les Festes extraordinaires.

Le Pere Marc Antoine de Roys ayant esté élu General de l'Ordre de la Doctrine Chrestienne, fut conduit à l'audience du Roy le 11. de ce mois. Sa Majesté qui avoit esté informée de son merite, le receut avec toutes les marques d'estime & de consideration qu'il pouvoit attendre. Il est de la Province de Languedoc, & a passé par toutes les Charges de sa Congregation. Elle fut fondée par le Bienheureux Cesar de Bus, de

la Ville de Cavaillon en Provence, & approuvée par un Bref solemnel de Clement VIII. La fin de cet Institut est de catechiser le Peuple, & d'imiter les Apostres en la methode d'enseigner le misteres de nostre Foy. Paul V. par un autre Bref du 9. Avril 1616. permit aux Doctrinaires de faire des vœux, & unir leur Compagnie à celle des Clercs Reguliers de Somasque, pour faire ensemble un Corps Religieux sous un même General. Ils en furent desunis à la sollicitation de Sa

Majesté, par un troisiéme Bref que donna le Pape Innocent X. le 30. Juillet 1647. Ils font depuis ce temps-là une Congregation separée sous un General particulier, & François. Ils ont trois Provinces en France ; celle d'Avignon, qui a sept Maisons & dix Colleges ; celle de Paris, qui a quatre Maisons & trois Colleges, & celle de Toulouse, qui a quatre Maisons & treize Colleges.

On a établi depuis peu de temps une Ecole de Mathe-

matique dans l'Academie de Jully, Cela s'eſt fait par les ſoins du Pere Perdrigeon, Superieur. Le Pere Fougeau, qui a eſté nommé Profeſſeur de cette Ecole, en fit l'ouverture il y a quelques jours, par un diſcours prononcé ſur ce ſujet. L'Academie de Jully eſt à ſept lieuës de Paris auprés de Dammartin, dans une charmante ſolitude. Elle eſt ancienne, & remplie d'Enfans de qualité, auſquels on enſeigne les Humanitez, les Mathematiques, le Blazon, la Danſe, & tout ce qui peut

estre capable de les former selon leur naissance.

On soûtient tous les ans un si grand nombre de Theses à Paris, & les Soutenans s'en acquitent avec tant de gloire, que si je vous parlois de toutes, j'aurois trop souvent les mesmes choses à vous repeter. Cependant comme je me suis reservé de vous entretenir de celles qui ont quelque chose d'extraordinaire, je me trouve obligé de vous dire que Mr l'Abbé Fagon, Fils de Mr Fagon, premier Medecin de la Reine & des Enfans de France, en

ſouſtint dernierement au Col-
lege du Pleſſis, qu'on peut
dire de ce nombre. En Voicy
l'explication. Elles ſont dé-
diées à la Sageſſe, qui eſt
repreſentée au milieu du Ta-
bleau ſous la figure d'une bel-
le Femme. Son air eſt maje-
ſtueux & modeſte. Elle eſt
aſſiſe ſur un Cube, pour mar-
quer ſa fermeté & ſon égalité.
Son bras gauche eſt appuyé
ſur la Table des Commande-
mens de Dieu, où il eſt écrit.
Tu aimeras Dieu de tout
ton cœur, & ton prochain
comme toy meſme, & elle tient

un niveau de la meſme main, pour faire voir que tous les mouvemens de ſon cœur ſont déterminez par la Loy divine. Une Regle & un Compas à ſes pieds, deſignent la juſteſſe de ſes démarches. Le Soleil paroiſt au haut du Tableau ; & de la main droite elle luy preſente un Miroir qui reſléchit une partie des rayons dont elle eſt vivement éclairée, vers un Antre environné de broüillards. On voit dans cet Antre la Calomnie effrayée de cette lumiere : & qui en laiſſant tomber ſon

masque, & détournant son voile par le premier mouvement de sa surprise, fait voir les Serpens dont sa teste est heriſſée. Un Loup, & un Vautour, ſymboles de violence & de rapine, épouvantez par cette meſme lumiere, prennent la fuite, & l'Agneau & la Colombe échapez de leurs pourſuites, trouvent un azile assuré auprés de la Sageſſe, laquelle a le pied poſé ſur un petit Cube, qui porte ces paroles du Sage dans l'Eccleſiaſtique : *Vidi calumnias quæ ſub ſole geruntur, & la-*

crimas Innocentium. J'ay ob-
ſervé les calomnies qui ſe
trament ſous le Soleil, & j'ay
veu les larmes des Innocens.
Derriere la Sageſſe, l'Ambi-
tion repreſentée par une
Femme qui a des aiſles gar-
nies de plumes de Paon, &
qui eſt chargée de pluſieurs
Coronnes, paroiſt renverſée
auprés de ſon Palais, & avec
elle ſes treſors, ſon Hermi-
ne, & ſon Encens. Ces mots
tirez des Proverbes de Salo-
mon, ſont écrits ſur la Regle
qui eſt aux pieds de la Sageſſe.
Melius eſt parum cum juſtitia.

Je ne veux que la Mediocrité & la Juſtice. Un Eloge de la Sageſſe tiré du Livre de la Sageſſe meſme, eſt gravé ſur le Cube où elle eſt aſſiſe. *Eſt in illa ſpiritus intelligentiæ, ſuavis, amans bonum, beneficiens, benignus, ſtabilis.* Elle eſt remplie d'intelligence, ſon eſprit eſt charmant, droit, bien-faiſant, genereux, conſtant. On doit avoüer que non ſeulement l'invention & l'eſprit regnent dans tout cet ouvrage, mais que tout ce qu'il comprend eſt fort ſagement imaginé. Il n'y

a perſonne qui ne découvre
que c'eſt une allegorie, mais
elle eſt faite avec tant de ju-
ſteſſe, que ceux qui ſçavent
un peu le monde, & qui con-
noiſſent les perſonnes d'une
grande diſtinction voyent
d'abord à qui ces Theſes ſont
dediées ſous le nom de la
Sageſſe. Cependant quelque
juſte que ſoit l'allegorie,
comme il ſe trouve des gens
qui faute de s'appliquer à
ces ſortes de peintures, ont
de la peine à en percer les
miſtere Je me croirois obligé
de nommer icy la Dame dont

on a ſi heureuſement fait le portrait, en faiſant celuy de la Sageſſe, ſi les preuves particulieres que j'ay de ſa modeſtie qui eſt connuë à toute la terre, ne m'empeſchoient de le faire. Je vous diray ſeulement pour vous la faire connoiſtre, que ſa ſageſſe eſt encore plus éclatante que ſon élevation, que loin d'aimer à joüir des avantages que la fortune a procurez à ſon merite, elle fait ſon unique application de faire fleurir des Ecoles de vertu & de pieté; qu'elle y paſſe une par-

tie de ſon temps; qu'elle entre
dans tous les détails qui les a
regardent, & qu'elle a fait
elle-meſme des maximes qui
ſont d'une grande utilité, &
qui confirment tout ce qu'on
a dit de ſa ſageſſe; qu'elle a
confondu l'ambition par une
moderation conſtante; qu'el-
le employe tout ſon credit
pour ſoulager les malheureux,
& proteger l'innocence con-
tre l'oppreſſion & la calom-
nie; que ſa porte eſt ſans
ceſſe environnée de Nobleſſe
malheureuſe qui publie ſes
loüanges; qu'elle en eſt com-

blée, quoy qu'on ne puiſſe la chagriner davantage que de luy en donner ; qu'elle employe tous ſes momens à ſervir ceux qu'elle reconnoiſt avoir de veritables beſoins, ce qu'elle fait de ſi bonne grace, qu'elle ne veut pas qu'on l'en remercie. Je ne doute point que tout le monde ne ſe la nomme aprés ce portrait ; que font d'elle tous les jours mille & mille perſonnes qui luy doivent la vertu de leurs Enfans & le repos de leur vie. M l'Abbé Fagon, aprés avoir répondu

d'une maniere qui luy attira beaucoup d'applaudiſſemens, fut receu Maiſtre és Arts, & le Pere Antecour, Religieux de Sainte Geneviéve, & Chancelier de l'Univerſité, qui luy donna le Bonnet, fit un Eloge de Mr Fagon ſon Pere, qui fut écouté avec plaiſir.

Les Troupes de la Maiſon du Roy ont campé pendaut trois ſemaines dans la Plaine d'Acheres, & ont eſté commandées à l'ordinaire par Mr le Duc de Noailles qui en eſt general. Ces Troupes ſe ſont trouvées fort leſtes &

en bon érat. Il ſeroit difficile qu'elles fuſſent autrement, puis qu'elles ſçavent que le Roy les examine toûjours avec ſoin, & d'une maniere tres-exacte. Ce Prince en a fait la reveuë pluſieurs fois, a donné des Penſions à quarante quatre Mouſquetaires des deux Compagnies. Il a fait collation chez M^r le Duc de Noailles preſque toutes les fois qu'il s'eſt donné la peine de venir au Camp, & toute la Cour y a ſouvent mangé lors qu'elle a eſté s'y promener. Ce Duc tenoit table

ouverte à toutes les heures du jour, & cela avec toute la magnificence poſſible, c'eſt à dire avec toute celle qui luy eſt ordinaire.

Mademoiſelle Boucherat, Fille de Mr Boucherat, Conſeiller honoraire au Parlement, ſeul Frere de Mr. le Chancelier, a épouſé Mr de Liſle Conſeiller au Grand Conſeil. La ceremonie du Mariage fut faite la nuit du 16. au 17. de ce mois, par Mr le Curé de ſaint Louis dans la Chapelle de ce digne Chef de la Juſtice. Comme il eſt

grand en tout ce qu'il fait, il avoit donné un soupé tres-magnifique, aprés lequel il y eut dans sa Galerie une Symphonie fort agréable & les divertissemens que sa sagesse, & sa moderation en toutes choses luy pouvoient permettre. La Mariée est jeune, belle & bien faite. Il me seroit inutile de parler de sa naissance ; je vous l'ay fait assez connoistre en vous apprenant qu'elle porte le nom de Boucherat, & qu'elle est Niece de M le Chancelier. Mr de Lisle qui l'a épousée

est bien fait de sa personne ; & son merite va au delà de son âge. Il a pour Beau-freres M^r de Chasteau Regnard

Rousselet.

que le Roy vient de nommer à l'Intendance de Bourbonnois, M^r Brethe de Clermont, Conseiller au Grand Conseil ; M^r de Beaumont Maître des Comptes, & Maistre d'Hôtel de la feuë Reyne, & M^r le Clerc de Cambray, Maistre d'Hôtel du Roy.

Je vous avertis que la premiere partie de l'Histoire Sommaire de Normandie, vient d'estre donnée au pu-

blic par Mr de Masseville. Il nous fait connoistre quantité de choses qui ont esté omises par l'Auteur de l'Inventaire ou de l'Abregé de la mesme Histoire, & comme Guillaume de Jumieges qui l'a aussi écrite, ne nous a donné qu'une Histoire de trois Siecles, & que celle de Mr de Manneval n'en contient pas quatre, nous luy sommes obligez de ce qu'il a bien voulu prendre soin de nous apprendre ce que les autres nous ont laissé ignorer. Cette premiere partie est

divisée en trois livres ; le pre-
mier traite de l'ancien estat
des Gaules & de leur gouver-
nement ; de la valeur, du Ge-
nie, de la Religion & des
guerres des Gaulois, & de
l'établissement de la Monar-
chie Françoise vers l'an 400.
jusqu'à l'arrivée du fameux
Raoul, Seigneur Danois,
qui estant entré en Fran-
ce par l'embouchure de la
Seine avec de nombreuses
Troupes, fit un traité avec
le Roy Charles le Simple,
qui luy donna Gille sa Fille
en mariage avec les Pays qui

ſont contenus entre la Mer, & les Rivieres de Breſle, d'Epte, d'Aure, & quelques autres, à condition de tenir cette étenduë de Pays en forme de Duché à foy & hommage de la Couronne de France. Le ſecond livre contient l'état de la Normandie ſous la domination de ſes Ducs juſques à Guillaume le Conquerant, & le troiſiéme, l'Eſtat de cette meſme Province ſous la domination de ſes Ducs, Rois d'Angleterre. Cette Hiſtoire eſt pleine d'un ſi grand nombre d'évenemens

extraordinaires, & d'actions de valeur & de courage, qu'on peut dire que la connoissance n'en est pas moins utile que curieuse. Elle se vend chez le Sr Guerout Libraire, dans la Court-neuve du Palais, qui débite aussi

L'Arithmetique raisonnée. Elle est enrichie de plusieurs Figures, pour en faire mieux comprendre les demonstrations, & resoudre les difficultez qu'on rencontre d'ordinaire dans les Livres de cette nature. Il y a cinq Traitez dans celuy-cy. Le premier contient

contient l'Addition, la Sou-
ſtraction, la Multiplication &
la Diviſion, avec toutes ſortes
de Reductions de Parties ali-
quotes, & de Multiplications
compoſées. Le ſecond regar-
de les Fractions. On trouve
dans le troiſiéme la Regle
de trois ou de proportion
ſimple, directe, inverſe, dou-
ble, & compoſée, la Regle
conjointe, de compagnie, &
de diſcuſſion de banqueroute,
les Regles de fauſſes ſuppoſi-
tious, d'alliage ſimple &
compoſé, & des progreſſions
Arithmetique & Geometri-

que. Le quatriéme fait voir l'extraction des racines quarrée & cubique d'une maniere claire & demonſtrative; & le cinquiéme comprend une methode univerſelle pour toute ſorte de Multiplications qui ont des fractions annexées à des entiers, & trois nouvelles methodes pour le Toiſé. Il n'en faut pas dire davantage pour faire connoiſtre l'utilité de ce Livre.

Le meſme Libraire vend [illegible] un autre Livre qui doit eſtre [illegible] recherché de tout le monde, [illegible]

& ſur tout des Dames. Vous en conviendrez quand je vous auray appris qu'il a pour titre, *Secrets concernant la Beauté & la Santé*. Il eſt de Mr de Blegny, dont tous les Ouvrages ont eu un fort grand ſuccés.

Comme il eſt ſouvent parlé de la Diette ou Aſſemblée de Ratiſbonne, les Curieux de voſtre Province ſeront bien aiſes d'apprendre que le Sr de Fer a fait graver proprement une grande feüille qui porte pour titre, *la grande Salle de Ratisbonne, où ſe trouve*

tout l'Empire assemblé à l'ouverture d'une Diete, & lors que les Colleges des Electeurs, des Princes & des Villes veulent accorder leurs conclusions particulieres pour en faire de generales sur les affaires qui s'y traitent. Cette feüille se vend chez l'Autheur sur le Quay de l'Horloge du Palais à la Sphere Royale, & chez le Sr Guerout.

Le 15. de ce mois, jour de la Feste de l'Assomption, le Roy qui avoit fait ses devotions, & touché un grand nombre de Malades, nomma à trois

Eveſchez ; Sçavoir ,

Mr l'Abbé de la Lane qui eſtoit déja Eveſque d'Aqs à l'Eveſché de Bayonne. Il eſt Fils du Preſident au Mortier du Parlement de Bordeaux, & Frere de celuy qui reſte du meſme nom. C'eſt un homme de pieté & de merite, & qui depuis qu'il a eſté nommé Eveſque d'Aqs a remply ſes devoirs, en faiſant les fonctions de Grand-Vicaire d'une maniere qui luy a fait meriter les premieres Dignitez de l'Egliſe.

Mr l'Abbé du Rivau , à *Beau-*

l'Eveſché de Sarlat. Il eſt de l'Illuſtre Maiſon de Beauvau, fameuſe par ſon ancienneté & par ſes alliances, & particulierement par celle de la Maiſon de France. Sa devotion dans laquelle on ne voit rien d'affecté, & ſon érudition jointe à une grande humilité, luy ont acquis une eſtime generale. Il eſt Docteur de Sorbonne, & Frere de Mr le Marquis du Rivau, Capitaine de cent Suiſſes de feu Monſieur.

Mr l'Abbé de Prugues à l'Eveſché d'Aqs. Il eſt

Grand - Vicaire de l'Eglise Cathedrale d'Aire. Le meſme jour, Sa Majeſté donna pluſieurs Abbayes, ſçavoir,

L'Abbaye de S. Cibard, Ordre de S. Benoiſt, Dioceſe d'Angouleſme, à Mr l'Abbé de Nancré. Il eſt Fils de Mr *Jeux.* de Nancré, Gouverneur d'Arras, & auparavant Capitaine aux Gardes. C'eſt un Gentilhomme de Poitou qui a toûjours ſervy avec beaucoup de valeur, & qui s'eſt acquis une grande reputation.

L'Abbaye de Morigny,

Ordre de S. Benoist, Diocese de Sens, à Mr l'Evelque de Bethléem. Ce Prelat rend de grands services dans les Dioceses de Paris & de Chartres.

L'Abbaye de S. Jean d'Angely, Ordre de S. Benoist, Diocese de Chartres, à Mr l'Abbé d'Hervault. Il est Audireur de Rote pour la France, & Fils de Mr le Marquis d'Hervault, Lieutenant de Roy de Touraine.

Ayore.

L'Abbaye de S. Eusebe, Ordre de S. Benoist, Diocese de Beziers. à Mr l'Abbé de Chalmasel. Il est Fils de Mr

Falaru.

le Marquis de Chalmasel, autrefois Guidon des Gendarmes, & le quatriéme Comte de Lion de cette Maison, qui est une des meilleures du Lionnois & du Baujolois. Il est tres-bien fait; & toutes ses manieres, aussi bien que sa conduite, sont dignes de sa naissance.

L'Abbaye de S^t Pierre & de S^t Paul de Jauvilliers, Ordre de Prémonstré, Diocese de Toul, à M l'Abbé Ancel.

L'Abbaye de Foreſt Monstier, Ordre de S^t Benoist, Diocese d'Amiens, à M l'Ab-

bé Moreau. Il eſt Fils de Mr Moreau, premier Medecin de Madame la Dauphine.

L'Abbaye d'Ardorelles, Ordre de Ciſteaux, Dioceſe de Caſtres, à Mr l'Abbé Girard.

L'Abbaye de Chalivoy, du meſme Ordre, Dioceſe de Bourges, à Mr l'Abbé de Baumont de Chantelou.

L'Abbaye de Blaſimont, Ordre de St Benoiſt, Dioceſe de Bazas, à M l'Abbé Rol. Il eſt Aumônier de M le Comte de Touloufe.

L'Abbaye de Suilly, Ordre

de S^t Benoiſt, Dioceſe de Tours, à M l'Abbé Converſet.

L'Abbaye de la Reole, Ordre de S^t Benoiſt, Dioceſe de Leſcar, à M^r l'Abbé de Belſunes. Il eſt Néveu de M^r le Comte de Lauſun.

L'Abbaye de Clairmunſter, Ordre de S^t Benoiſt, à M l'Abbé de Cartigny. V. Gray.

L'Abbaye de S^t Georges, Ordre de S^t Bénoiſt, Dioceſe de Reims, à Madame du Halgoüet de Cargret, Religieuſe de cette Maiſon. Elle eſt Tante de Madame la Du-

Du Cambout cheſſe de Coiſlin.

L'Abbaye Reguliere de Phalampin, Ordre de S. Auguſtin, Dioceſe de Tournay, au Pere Auguſtin de Heddebault.

L'Abbaye des Chanoineſſes de Fraulouuter, prés de Saar-Loüis, à Dame Marie Sidou.

L'Abbaye de Felixpes, à Dame Catherine Blemond, Prieure de cette Maiſon.

L'Abbaye Reguliere de S. André aux Bois, Ordre de Premonſtré, Dioceſe d'Amiens, au Pere André Thomas.

L'Abbaye d'Altorf, Ordre

de S. Benoist, Diocese de Strasbourg, au Pere Virault, Religieux du mesme Ordre La Commanderie de Stefansfelden, Ordre du S. Esprit, Diocese de Strasbourg, au Pere François d'Augler.

Ceux qui ont expliqué la premiere Enigme du mois passé sur *le Vaisseau* ou *le Navire* qui en estoit le vray sens, sont Mrs l'Epinay Buret de Vitré : Digeon de la Fontaine des Blancs-manteaux : Kohic Chrestien de Morlaix : Valentin Machoud, Directeur de l'Academie du galant cou-

ſinage, & ſa charmante Couſine Claudine de Goelles de Maſcon; le plus grand complaiſant en amour des Déeſſes de la ruë Bailleul : le Cadet des deux Freres de Vitry-le-François : Le Chevalier des Maronniers de la ruë de l'Arbre ſans feüilles; le Beau & la Belle de la meſme ruë : l'Abbé Silvain Lazarin de la ruë S. Sauveur : l'Infidelle à la Belle... de la ruë Sainte Croix de la Bretonnerie : Fanchon Dariolet de la ruë Saint Martin : le beau Clerc aux poches antiques de la ruë de

la Juſſienne : M. M. à l'Anagramme *Tu merites ma grace* : la Sœur aux trois Pucelles de la ruë Saint Denys , & ſa charmante Couſine des Singes de Chartres ; la Belle aux beaux regards du Quay des Auguſtins.

Ils ont tous auſſi trouvé le vray mot de la ſeconde qui eſtoit *la Santé* , auſſi-bien que M^rs Bouchet , Ancien Curé de Nogent le Roy : Dom Fraciſco de Rableio , ruë Meurtriere : Joſeph Vanſnem : ruë Cuiſante ; le Chevalier du bras d'argent ; le Chevalier

des Palmiers de la Court neuve du Palais ; Firmini de la ruë de Gesvres : J. L. Chef des Mécontens de la ruë Hautefeüille : R. R. l'Oyseau le plus volage de la Foresst de Rez : la precieuse Ridicule des quatre coins d'Orleans : la Teste noire de l'Oratoire : les deux Sœurs du Pavillon Royal de la ruë Saint Martin, & leur inseparable Cousine : M. L. L. la plus Solitaire de la ruë saint Christophle : M. A. G. la plus charmante voix de la ruë saint Nicolas, cy-devant de la ruë du Meu.

rier : & I. E. F. L'indifferente Beauté de la ruë Pavée prés l'Hôtel de Bourgogne.

La jeune Marianne de Raignac de la Ville d'Agen : la jeune Loüise de M... Solitaire du Paravis, & la Belle à l'Anagramme, *Non, ne m'épargnez pas*, qui ont aussi expliqué la premiere Enigme sur le Navire, ont cru que *la Joye* estoit le vray mot de la seconde. Il n'y convenoit pas mal, puis qu'on peut dire que sans la joye on n'a rien & qu'elle contribuë beaucoup à donner de l'embonpoint.

La premiere des deux Enigmes nouvelles que je vous envoye, est de Mr la Cour de Trafforets de Perigord, Docteur en Medecine.

ENIGME.

IE nais dés que je suis conceuë ;
Que j'aille par Bourgs, par Châteaux,
Sans qu'il me faille de chevaux,
Dans un instant j'y suis renduë.
Lors que je manque, helas! tant pis,
C'est un présage qu'on est pris ;
Ie suis sans membres, sans visage,
Aussi mon Pere est tout esprit ;
Ie donne toujours du courage.

Si quelqu'un parle, ou s'il écrit.
Sans moy l'on ne fait nulle affaire,
Si je viens à me retirer,
On commence à mal augurer
De tout ce qu'on pretendoit faire.
Ie ne regne qu'un certain temps,
Tantoſt un jour, tantoſt dix ans.
Ie ne poſſede rien au monde,
Et cependant quand on me perd,
Soit ſur la terre, ſoit ſur l'onde,
On attend un méchant deſſert.
Aſpire-t-on à quelque Charge,
Veut-on arriver à bon port,
Iuſqu'à ce qu'on ſçache ſon ſort,
I'en donne du long & du large.
On a beau ſe fonder ſur moy,
Ie trompe ſans ſçavoir pourquoy.
Combien a-t-on veu de perſonnes
S'imaginer par mon moyen
Pouvoir obtenir des Couronnes,
Et cependant ne gagner rien?

Ie suis vaine, c'est l'epithete
Qu'on me donne cent fois le jour,
Lors que par un trop mauvais tour
Rien ne va comme on le projette.
Ie tâche icy de me cacher,
Mon nom tient ton ame incertaine;
En le cherchant s'il fait ta peine,
C'est moy qui te le fais chercher.

AUTRE ENIGME.

IE porte le nom magnifique
D'un certain bien des Grands Seigneurs,
Mais je suis bien plus pacifique,
Quand je joüis de mes honneurs;
Aussi le sort si bien me cache
Que mon Maistre ne me peut voir,
Si fortement il ne s'attache
Devant la Glace d'un Miroir.
Tout le monde sçait que je tombe

A tout ce qui paſſe chez moy,
Mais je ſuis de ſi bonne foy,
Que j'en retiens moins qu'une
mouche.

Je vous envoye des Vers qui ont eſté faits ſur la mort de l'inimitable Arlequin, arrivée ce mois-cy dans ſa 48. année. L'heureux talent qu'il avoit de dire les choſes d'une maniere agreable, l'a fait regreter de tout le monde.

SUR LA MORT
du celebre Arlequin.

LEs plaiſirs le ſuivoient ſans ceſſe,
Il répandoit par tout la joye & l'allegreſſe,
Les Ieux avec les Ris naiſſoient deſſous ſes pas,
On ne pouvoit parer les traits de ſa Satyre,
Loin d'offenſer perſonne elle avoit des appas;
Cependant il eſt mort, tout le monde en ſoûpire.
Qui l'euſt jamais penſé ſans ſe deſperer
Que l'aimable Arlequin qui nous a tant fait rire,
D'euſt ſi-toſt nous faire pleurer?

Le 23. de ce mois Mr le Duc d'Eſtrées épouſa Mademoiſelle de Vaubrun. Elle eſtoit Fille de feu Mr le Marquis de Vaubrun, Lieutenant General des Armées du Roy. Vous ſçavez que ce Marquis eſtoit Fils de Mr le Comte de Nogent, & que ſa bravoure & ſes grandes actions l'avoient mis en eſtat de devenir un jour Mareſchal de France. Mr le Duc d'Eſtrées eſt Fils de feu Mr le Duc d'Eſtrées, mort Ambaſſadeur à Rome, & Neveu de Mr le Cardinal d'Eſtrées & de Mr le Maré-

Boutron.

chal d'Eſtrées, Vice Amiral
de France. Je vous ay tant de
fois parlé de cette Illuſtre
Maiſon, & elle eſt d'ailleurs
ſi connuë, qu'il me ſeroit
inutile de repeter ce que
tout le monde ſçait.

Le 18. du mois paſſé, les
Chapitre de la Cathedrale de
Hildesheim éleut pour Eveſ-
que M le Baron Jean Joſſe de
Brabeck Doyen de la meſme
Egliſe. Le 29. du meſme mois,
M le Comte de Plettemberg
fut fait Eveſque de Munſter,
& le 17. de ce mois, M le
Baron d'Elderen, fut éleu

Eveſque

Eveſque & Prince de Liege par le Chapitre de la Cathedrale. Il eſtoit Doyen de la meſme Egliſe. Il a ſoixante & quatorze ans, & eſt de Brabant. Ces trois Eveſchez étoient vacants par la mort de Mr l'Electeur de Cologne.

Quoy que les Troupes du Roy ſoient nombreuſes, Sa Majeſté a trouvé à propos d'y joindre dix mille hommes de pied, & ſix mille Chevaux, & en a ordonné la levée. Elle a fait auſſi des Officiers Generaux; & comme la France eſt remplie de

Perſonnes d'une grande diſtinction dans le métier de la Guerre, Sa Majeſté n'a pû s'empeſcher d'en nommer un grand nombre. En voicy les noms tels que je les ay pu avoir en fermant ma Lettre. Peut-eſtre trouvera-t-on qu'il l
y en a d'oubliez; peut-eſtre s
auſſi qu'il s'y en eſt gliſſé s
quelqu'un pour qui cet hon-
neur eſt differé, & que vous
trouverez des noms propres, s
qui pour avoir eſté mal é-
crirs déguiſeront les verita-
bles. Je ne marque icy ny les
rangs ny les qualitez de la
pluſpart. La precipitation

doit faire tout excuſer, & c'eſt toujours beaucoup que de vous envoyer une Liſte auſſi ample que celle-cy. Tous ceux où il y a une L. & un C. ſont Lieutenans Colonels de leurs Regimens.

Lieutenans Generaux.

M^rs Erlac, Suiſſe.
De Vauban. *Le Peletier.*
Du Mets, , Lieutenant General de l'Artillerie. *Verbier.*
Le Chevalier de Tillader. *Cassagnet.*
De Birkenfelt.
De Renty.
De Broglio.
De la Frezeliere. *Fregeaux.*

De Rubantel.
Roze, Allemand.
Le Duc de Vandosme.
De Gournay.
De Renel. v. Clermont
De Catinat.
Le Marquis d'Uxelles. du Blé.
D'Auger.
De Bullonde.
De Jonvelle.
De S^t Ruth.
De Vandeüil, Lieutenant des Gardes. Rigaud.
Famechon.
De Lignery. v. d'Eppinoy.

Maréchaux de Camp.

M^rs Arnôphiny.
Bartillat. Schauenbourg.

De Vatteville. *tonflaus.*
Chevalier Duc.
De Mont-revel, Aide-Com- *labbau:*
missaire General.
De Tallard. *d'Hostun.*
De S^t Gelais.
De la Valette.
Le Chevalier de Grignan. *Castelan.*
La Fitte.
Du Bordage. *Martbourcher*
Vivans.
De Buzanval. *Chears*
De Nonant. *le Conte*
De Maupertuis. *melun.*
Veins.
De Seppeville. *Cadot.*
Grillon.

De Riveroles.

De Teſſé. *Froulay*

Grillet. De Briſſac, Major des Gardes.

Dauberede.

Salis.

De Refuge.

Phiffer.

Mailly. De Neſle.

Ximene, Colonel Royal

Rouſſillon.

Fortin. De la Hoguette.

De Congis.

Mornay. Le Chevalier de Montchevreüil.

De Maumont, Capitaine aux Gardes, Inſpecteur.

De Larray.

De Harcourt.

De Crenan.
Bissy. Thiard.
De Montigny.
De Busca. Montlezun
De Neufchelles. le Cirier.
Affelds. Bidal,

Brigadiers de Cavalerie.

M^rs Marsin, des Gendarmes.
De Lanion.
De Servon.
De Florensac. Crussol.
De Varennes.
De S^t Vallery.
Lonmaria. Beaupoil.
De S^t Germain Beaupré.
De Villars.
Marin, des Gardes du Corps.

D'Imecourt. *Vassignac.*

De Lery. *Cauchon.*

De Bezons. *Bazin.*

De Vignau, L. des Gardes du Corps.

Le Chevalier de Gassion, L. des Gardes du Corps.

La Mothe, des Chevaux Legers.

Bachevilliers, L. du Chevalier Duc.

Barbeziers, des Dragons.

Pinsonnel, des Dragons.

Brigadiers d'Infanterie.

Mrs Gredier le pere, Suisse.

Pas. De Feuquieres.

Rousset. De Medavid.

Descot.

Le Comte de Soissons. Bourbon.
De Vaubecourt. Flettancourt.
Du Clos.
De Torcy.
De Genlis. Brulart.
De Gandelus. Potier.
Le Chevalier Colbert.
De Malauze. Bourbon.
De S^t Laurens.
De Reynac d'Alsace, L. C.
La Fare de la Fere, L. C.
Preschac de Champagne, L. C.
D'Artagnan, Major des Gardes des Françoises. V. Montesquiou d'Art.
De Seguiran, Capitaine aux Gardes.
Du Perré Lionnois, L. C.

De Sandricourt de Picardie,
L. C.

Montaumer de la Marine, L. C.

Lombrail de Provence, L. C.

Je ne vous dis rien de la grande Feſte que Monſieur le Prince a donnée à Monſeigneur le Dauphin dans ſa belle Maiſon de Chantilly. Elle a duré huit jours, & elle eſtoit ſi bien ordonnée qu'on peut dire que l'on voyoit d'heure en heure naiſtre de nouveaux plaiſirs. Il me faut pour en parler beaucoup plus de temps que je n'en ay, puis que cette Feſte ſeule ſuffit pour remplir un Volume;

ainſi je la remets au mois prochain, afin de n'oublier rien de toutes les galantes circonſtances dont elle a eſté accompagnée. Je vous diray cependant que l'Opera nouveau qu'on y a repreſenté ſous le titre d'*Orontée*, ſe vend chez le S^r Coignard, ruë Saint Jacques, à la Bible d'or. Je ſuis, Madame, Voſtre, &c.

A Paris ce 31. Aouſt 1688.

TABLE.

Prelude. 1
Sonnet. 9
Ouvrage qui fut lû à l'Academie Françoiſe le jour de la Reception de M. de la Chapelle. 12

TABLE.

Discours qui a emporté le prix de l'Eloquence à l'Academie Royale d'Angers. 18

Suite des Avis aux Ioüeurs d'Echecs. 61

Dialogue d'un Catholique & d'un Protestant touchant le Livre de M. de Meaux, intitulé Histoire des Variations. 84

Réioüissances faites à la Haye pour la naissance du Prince de Galles. 106

La blessure imaginaire. 113

Oraison funebre. 121

Morts. 138

Lettre écrite de Naples. 153

Relation universelle de l'Afrique ancienne & moderne. 180

Nouvelle Carte du cours du Danube faite par le Pere Coronelli. 192

Histoire. 197

Discours fait à l'Academie de Villefranche par M. Bernard de Haut-

TABLE.

mont de Saumur, le jour de sa reception. 222
Réjouissances faites au College de la Nation Ecossoise, pour la naissance du Prince de Galles. 233
Grande Feste donnée par Milord Stafort pour la mesme naissance. 246
Réiouissances faites à Rome sur le mesme suiet. 264
Audience donnée au General de l'Ordre de la Doctrine Chrestienne. 266
Etablissement d'une nouvelle Ecole de Mathematique. 268
Theses soutenuës par M. l'Abbé Fagon. 270
Campement des Troupes de la Maison du Roy dans la plaine d'Acheres. 280
Mariage de Mademoiselle de Boucherat. 282
Histoire de Normandie. 284

TABLE.

L'Arithmetique raisonnée. 288
Benefices donnez. 292
Enigmes nouvelles. 306
Vers sur la mort du celebre Arlequin. 310
Mariage de M. le Duc d'Estrées & de Mademoiselle de Vaubrun. 311
Eveschez d'Hildesheim, de Musster, & de Liege remplis. 312
Noms des nouveaux Officiers Generaux. 313
Feste de Chantilly. 322

CATALOGVE DES LIVRES nouveaux qui se débitent chez le Sieur Gueroult, Court-neuve du Palais.

HIstoire de Soliman III. 1. l. 10. s.
Eloges des Personnes Illustres
de l'ancien Testament par M. Doujat,

Doyen de l'Academie Françoiſe. 1. l. 5. ſ.

Hiſtoire de Mahomet IV. dépoſſedé. 2. vol. 3. l.

Dialogues Satyriques & Moraux. 2. vol. 3. l.

Le Secretaire Turc ; contenant l'art d'exprimer ſes penſées ſans ſe voir, ſans ſe parler & ſans s'écrire, avec les circonſtances d'une avanture Turque, & une Relation tres-curieuſe de pluſieurs particularitez du Serrail, qui n'ont point encore eſté ſceuës 1. l. 10. ſ.

Le Mary Jaloux. 1. l. 10. ſ.

L'Eſtat preſent de la Puiſſance Othomane. 1. l. 10. ſ.

Chevalerie ancienne & moderne, avec la maniere de faire la preuve pour tous les Ordres de Chevalerie 1. l. 10. ſ.

Poëſies Paſtorales de M. de Fontenelle, avec un Traité de la Nature de l'Eglogue, & une Digreſſion ſur les Anciens & les Modernes. 1. liv. 10. ſ.

Le Chevalier à la Mode, Comedie.

1. l.

La Désolation des Joüeuses, Comedie. 15. s.

Entretiens sur la pluralité des Mondes, de M. de Fontenelle, augmentez en plusieurs endroits, avec un sixiéme Soir qui n'a point encore paru, contenant les dernieres découvertes qui ont esté faites dans le Ciel. 1. l. 10. s.

Réflexions sur l'Acide & sur l'Alkali. 1. liv. 10. s.

L'Art de laver, ou nouvelle maniere de peindre sur le Papier, suivant le coloris des Desseins qu'on envoye à la Cour par M. Gautier de Nismes. 1. l.

Traité des Fortifications enrichy de 23 Figures, contenant la Démonstration & l'Examen de tout ce qui regarde l'Art de fortifier les Places tant regulieres, qu'irregulieres, suivant ce qui se pratique aujourd'huy, le tout d'une maniere abregée, & fort aisée pour l'instruction de la Jeunesse. 1. liv. 10. s.

Essais de Morale & de Politique,

où il eſt traité des Devoirs de l'Homme conſideré comme particulier, & comme vivant en Societé. 2. vol. 2. l.

Le Cours du Danube & des Rivieres qui s'y déchargent, où ſe trouvent les Frontieres des Empires d'Allemagne & de Turquie.

Hiſtoire des Troubles de Hongrie, contenant tout ce qui s'y eſt paſſé de remarquable juſqu'à la fin de l'année 1687. 6. vol. in douze. 9. liv.

Dialogues des Morts. 2. vol. in-douze. 3. l.

Hiſtoires des Oracles. 1. liv. 10 ſ.

Lettres galantes de M. le Chevalier d'Her... 2. vol. 3. l.

Les Malheurs de l'Amour, ou Eleonor d'Yvrée. 1 l. 10. ſ.

Ambaſſades de Monſ. le Comte de Guilleragues, & de M. Girardin, auprés du Grand Seigneur, avec pluſieurs Pieces curieuſes, tirées des Memoires de tous les Ambaſſadeurs de France à la Porte, &c. 1. l. 10. ſ.

Academie galante. 2. vol. 3. liv.

La Duchesse d'Estramere. 2. vol. 2. l.

Le Napolitain. 1. l.

Sentimens sur les Lettres & sur l'Histoire, avec des Scrupules sur le Stile. 1. l. 10. s.

Caracteres de l'Amour. 1. l. 10. s.

Le Grand Visir Cara Mustapha. 1. l. 10. s.

L'Illustre Genoise. 1. l. 10. s.

Le Seraskier. 1. l. 10. s.

Relation du Mariage de Mademoiselle avec le Roy d'Espagne. 1. l. 10. s.

Relation du Mariage de Monsieur le Prince de Conty avec Mademoiselle de Blois. 1. l. 10. s.

Relation du Mariage de Monseigneur le Dauphin, avec la Princesse Anne-Chrestienne-Victoire de Baviere. 1. l. 10. s.

Journal du Voyage du Roy à Luxembourg, contenant la description des Places de la haute & basse Alsace, & de celles de la Province de la Sare & de Luxembourg. 1. liv. 10. s.

Deffaites des Armées Ottomane

par les Armées Chreſtiennes en Hongrie, & dans la Morée, avec la priſe de pluſieurs Places ſur les Infidelles. 1. l.

Voyage du Chevalier Chardin en Perſe & aux Indes Orientales par la Mer noire & par la Colchide, enrichy de dix-huit grandes Figures. 2. vol. in douze. 4. l. 10. ſ.

Obſervations de M. Spon ſur les Fiévres & les Febrifuges. 1. l.

L'Arioſte moderne. 4. v. in 12. 6. l.

Diſcours Satyriques & Moraux en Vers. 1 l.

Fables nouvelles. 1. l.

Epiſtres en Vers de M. Sabatier de l'Academie Royale d'Arles. 1. l.

Jugement de Pluton ſur les Dialogues des Morts. 1. l. 10. ſ.

Relation du Voyage du Roy en Flandre en 1680. 1. l. 10. ſ.

La Negociation du Mariage de Monſieur le Duc de Savoye avec l'Infante de Portugal. 1. l. 10. ſ.

Relation du Siege de Vienne. 1. l. 10ſ.

Relation de ce qui s'eſt paſſé à Genes. 1. l. 10. ſ.

Relation du Siege de Luxembourg
1. l. 10. s.

Ambassade de Siam en France, divisée en 4. vol. 6. liv.

Le premier Volume a pour titre.

Voyage des Ambassadeurs de Siam en France, contenant la reception qui leur a esté faite dans les Villes où ils ont passé; leur entrée à Paris; les cérémonies observées dans l'Audience qu'ils ont eue du Roy, & de la Maison Royale, les Complimens qu'ils ont faits; la description des lieux où ils ont esté; & ce qu'ils ont dit de remarquable sur tout ce qu'ils ont veu.

Le second Volume a pour titre.

Suite du Voyage des Ambassadeurs de Siam en France, contenant ce qui s'est passé à l'Audience de Madame la Dauphine, des Princesses du Sang, & de Messieurs de Crossy & de Segnay, avec une description exacte des Chasteaux, appartemens, Jardins & Fontaines de Versailles, S. Germain.

Marly & Clagny, de la Machine de Marly, des invalides, de l'Obſervatoire, de S. Cyr, & de ce que les Ambaſſadeurs ont veu dans tous les autres lieux où ils ont eſté depuis la premiere relation, à quoy l'on joint le diſcours qu'ils ont fait au Roy.

Le troiſiéme Volume a pour titre.

Troiſiéme partie des Ambaſſadeurs de Siam en France, contenant la ſuite de la deſcription de Verſailles, celle des chevaux qui ſont dans les deux Ecuries du Roy; ce qui s'eſt paſſé dans les viſites qui leur ont eſté renduës; les experiences de la peſanteur de l'air faites devant eux; la deſcription des Galeries de Sceaux, & les receptions avec toutes les harangues qu'on leur a faites dans toutes les Villes de Flandre.

Le quatriéme Volume à pour titre:

Quatriéme & derniere partie du Voyage des Ambaſſadeurs de Siam en France, &c.

Voyage de Flandr, depuis Valencienne jusqu'à Paris; la description des Villes où ils ont passé, & les harangues de tous les Corps, ce qu'ils ont veu à Paris depuis leur retour, avec une description de tous les lieux où ils ont esté, & de la Feste donnée par monsieur à S. Cloud, du Voyage à Versailles, leur Audience de Congé, & les dix-sept Audiences qu'ils eurent le même jour, & tous les complimens qu'ils ont faits, & des presens qui leur ont esté donnez, ce qui s'est passé à leur départ, les noms des personnes distinguées qui sont parties pour Siam.

Outre les Mercures d'onze années, à commencer en 1677. il y a trente-deux Extraordinaires, dans lesquels sont divers Traitez tres-curieux, & plusieurs matieres qui regardent les Sciences & les Arts.

Histoire du Siege de Bude. 1. l. 10. s.

Recueil d'Ouvrages faits à la loüange du Roy, sur l'extirpation de l'Heresie. 1. l. 10. s.

Relation des Prieres publiques qui ont eſté faites par toute la France, en actions de graces de la gueriſon du Roy. 1. l. 10. ſ.

Antiquitez de M. Spon, Ouvrage enrichy de pluſieurs Figures. 7. l.

Divers Ouvrages en Muſique de M. de Bacilly.

BIBLIOTHEQUE IMPERIALE IMPR.

Avis pour placer les Figures.

L'Air qui commence par, *I'aime une charmante Bergere*, doit regarder la page *120*.

La Planche du Feu doit regarder la page 246.

138 139 140 141 142
143 144 145 146 147
148 149 150
151 152